

APF HQ
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 37 Mercredi le 15 février 1984 20 pages 0.50

L'école francophone d'Edmonton

Un grand optimisme justifié et un premier directeur

Par Claude Roberto

La Commission scolaire catholique se compromet de plus en plus dans l'ouverture d'une école francophone à Edmonton en septembre 84. Et elle déploie toute son énergie pour que la future institution puisse fonctionner le mieux possible.

En plus d'avoir déjà commandé les livres, elle vient de nommer le nouveau directeur de l'école, Monsieur Léo Turcotte.

Originaire de Falher ce dernier a étudié dans sa ville natale jusqu'à la 12e année. Il a continué ses études à Edmonton à la Faculté St-Jean, et à l'Université de l'Alberta où il s'est spécialisé en sciences sociales.

Après avoir enseigné deux ans à Falher, il a travaillé pendant 10 années à Edmonton. Depuis un an et demi, il est directeur-adjoint à l'école St-Stanislaus, poste qu'il va quitter pour se consacrer à sa nouvelle tâche de directeur de l'école francophone.

Dans le domaine du développement du curriculum, Monsieur Turcotte a siégé auprès de plusieurs comités à la Commission scolaire ainsi qu'aux gouvernements provincial et national. Il a aussi été président du Conseil français de l'ATA qui dessert les professeurs de langue française.

De plus, il est très impliqué dans les nombreux organismes francophones d'Edmonton et il est d'ailleurs le vice-président de la Caisse Francalta. M. Léo Turcotte, et son épouse Suzanne sont, d'autre part, les fiers parents de deux fils, Julien et Joël.

Nous avons rencontré Monsieur Turcotte.

Le Franco: Avez-vous confiance en l'avenir?

L.T.: Oui, je suis très confiant. Je me trouve en face d'un défi personnel qui est aussi un défi pour toute la francophonie d'Edmonton. Et j'ai besoin de l'aide des parents et de tous les organismes francophones.

Le Franco: Quelle est votre priorité actuellement?

L.T.: Renseigner les parents, leur dire que l'école francophone ouvrira en septembre 84. Nous leur fournissons des renseignements mais nous leur laissons la décision finale sur l'institution où ils préfèrent envoyer leurs enfants.

Le Franco: Qu'est-ce qui rendra votre école unique à Edmonton?

L.T.: Les parents doivent d'abord satisfaire les critères de l'article 23 de notre charte. D'autre part le programme culturel, qu'il faut voir sur un plan de plusieurs années, sera particulièrement important. Il sera nécessaire de sensibiliser l'enfant, de lui faire vivre sa culture. Cela demandera l'aide des professeurs, des parents et de la communauté qui devra s'impliquer dans la vie scolaire. Evidemment le comité des parents aura un grand rôle à jouer dans tout l'aspect culturel.



M. Léo Turcotte, premier Directeur de l'école française qui ouvrira ses portes en septembre prochain. "Un défi personnel et pour toute la francophonie..."

Le Franco: D'autres particularités?

L.T.: Ce sera une école pour tous les francophones, et non pas seulement pour les enfants surdoués. Et il existera des liens très étroits entre l'école et les paroisses.

Le Franco: L'école recevra les enfants de la maternelle à la 6e année. On prévoit une classe pour chaque année. Etablira-t-on un système de transport?

L.T.: Oui, on pense au transport des enfants et le système sera en place à temps pour l'ouverture.

Voir école page 4

A Calgary

Assemblées annuelles de la SFCC et de l'ACFA

Les jours s'éveillent sur notre avenir



De gauche à droite: Michel Cloutier, Roger Lalonde, Eugène Labrosse, Lise Sirois et Oscar Fauchon, nouveaux directeurs de la F.F.C.C.

Par Jean Paul Perras

Journée - positive - Organisation impeccable - Dernière victoire de l'école française - Village communautaire

Véritable réveil, vague de renouveau, appels à la conquête de nouveaux sommets, calme confiance d'un peuple qui s'élance vers son avenir. Voilà les points saillants d'une journée réussie marquée au coin de la fierté des victoires obtenues et de la sérénité devant les tâches à accomplir. Il faisait bon s'y trouver. L'on pouvait presque palper, se glissant dans la trame de la chaîne des activités, le fil d'or des réalisations encore plus éclatantes qui attendent la francophonie de Calgary.

Les deux assemblées se tenaient dans les vastes locaux hospitaliers de la Société de la Maison française de Calgary et toutes deux présidées par Roger Lalonde. Le rapport financier de la Société pour les quatre mois se terminant le 31 décembre 1983 accuse un bénéfice net de 3,327$ et un surplus d'exploitation depuis sa fondation de 115,967$, tandis que le premier exercice annuel de l'ACFA s'est soldé par un minime déficit de 472$.

Au chapitre des élections les résultats sont les suivants. Pour la Société, quatre nouveaux directeurs qui se joindront à Lise Sirois, Jean Moreau et Georges Chélico pour former le nouveau Conseil de direction: Roger Lalonde, Eugène Labrosse, Oscar Fauchon et Michel Cloutier, tous élus par acclamation pour un mandat de deux ans. A

Voir conseillers page 2

Conseillers élus suite de la page 1

l'ACFA, cinq nouveaux conseillers élus pour deux ans également: Carmel Klassen, Guy Lacoursière, Aurel Malenfant, Nathalie Morin-Michaud et Lise Sirois rejoignent les autres membres du Conseil régional, Jean Durant, président du Conseil de direction, Roger Lalonde, Michel Cloutier, Claudette Beaulieu, Oscar Fauchon et Eugène Labrosse. Deux candidats à qui la fortune n'a pas encore souri, Gaëtan Bonnier et Camil Simard, deux jeunes dont nous entendrons sûrement parler.

Les rapports des Comités révélèrent qu'on n'avait pu encore conclure la vente des deux propriétés de la Société dont le prix minimum de 300,000$ est appelé à être majoré si le marché le justifie. Une recommandation unanime de l'assemblée générale de l'ACFA, visant à porter le nombre de conseillers de 11 à 13, sera étudiée par le Conseil régional. Roger Lalonde a tenu à souligner le travail d'arrache-pied accompli par Lise Sirois et son Comité d'éducation au sein de l'ACFA; en hommage, on lui présenta une gerbe de roses. Modeste et simple comme toujours, c'est en ces mots qu'elle remercia: "N'oublions surtout pas les pionniers qui nous ont précédés et sans qui les succès d'aujourd'hui ne seraient pas atteints. Ainsi que tous les membres de mon Comité; c'est en leurs noms à tous que j'accepte votre geste de gratitude". Roger Lalonde n'y échappa point et se vit offrir une rose symbolique par Jean Durant.

L'on sait en effet que mardi dernier la Commission scolaire catholique de Calgary acceptait de subventionner les frais scolaires des étudiants du Secondaire II, qui seront dirigés au Collège Saint Mathieu de Gravelbourg, jusqu'à concurrence de 4,000$ chacun par an. Cette décision de la Commission venait compléter le succès obtenu en janvier pour les élèves du primaire et du Secondaire I. Comme le disait Marie Woolridge, "maintenant, pensons aux études universitaires".

Le haut lieu de la réunion fut le travail sérieux abattu par les ateliers, 16 en tout, dont la tâche consistait à identifier des mesures précises à prendre pour faciliter et améliorer la qualité de la vie francophone en milieu anglophone. Travail qui s'est cristallisé autour du Carnet de route si bien conçu qui lui servait de cadre. Chaque atelier rapporta à l'assemblée divers projets concrets, quantifiables et réalisables durant l'année. Parmi ceux-ci, nous attirons votre attention sur les suivants: modifier la formule du Franco pour le rendre plus albertain. Comité consultatif auprès de la Commission scolaire catholique, favoriser les artistes locaux, annuaire des services gouvernementaux offert en français, service d'urgence bilingue aux hôpitaux, fête de la francophonie en juillet, recrutement d'au moins 50 jeunes pour l'an prochain, café-chrétien. L'atelier dirigé par Marie Woolridge mit de l'avant un projet d'envergure: un village communautaire. "Vous n'avez pas fini d'en entendre parler" nous confiait Robert Leblond qui est emballé par l'idée.

Baignant dans ce fourmillement d'idées et de vie, j'ai vraiment ressenti que la francophonie de Calgary est bien vivante et en marche. Les mots des chansons offertes par l'ensemble musical de la famille Campagne, La Folle Avoine de St-Boniface, y trouvèrent leurs échos: "C'est ma danse de survivance... les jours s'éveillent sur notre avenir". Ce spectacle débordait de joie de vivre et le message de ces jeunes, héritiers de notre culture et de notre histoire, évoqua pour l'assemblée le témoignage vibrant de la relève qui s'affirme. L'auditoire enthousiaste était sur pieds pour l'ovation finale.

Mme Françoise Sigur s'occupe de recevoir l'inscription de M. Gérard Finn, représentant du Commissaire aux langues officielles.

Les applaudissements qui éclatèrent dans la salle lorsqu'Ovide Gagnon se présenta témoignent de la succulence du souper qu'il avait préparé. La soirée se termina aux accord de la musique de danse d'André Roy qui ne déçut pas ses admirateurs. Parmi les personnalités présentes, trop nombreuses pour les signaler toutes, signalons tout de même Mme la commissaire Yolande Gagnon, Guy Goyette, président de l'ACFA provinciale et Denis Collette, directeur de la Radio française en Alberta.

Pour moi, sur le chemin du retour, je me fredonnais cette phrase que m'avait livrée La Folle Avoine: "le vent viendra, je l'entends déjà!"

Un controle démocratique, principe unique aux coopératives

En tant que membre d'une coopérative, vous avez droit à une voix dans les affaires de votre association sans égard au montant de capital que vous avez dans votre compte d'actions.

Les actionnaires d'une société privée à but lucratif ont une voix pour chaque action qu'ils détiennent.

Pourquoi cette différence? Cette différence se trouve dans la philosophie de chacun des types d'entreprises. Dans une société ordinaire, c'est l'argent qui compte. Si un actionnaire détient 51% des actions de l'organisation, ou si un groupe possède ensemble 51% des actions, alors cette personne ou ce groupe peut prendre des décisions, nommer des directeurs et déterminer une politique sans se soucier des sentiments ou besoins des autres investisseurs, quoique ces derniers détiennent la balance des 49% de l'entreprise.

Les coopératives sont différentes. Elles considèrent le contrôle démocratique comme un principe important et celui-ci est protégé en attribuant seulement une voix à chacun des membres. De cette manière, les membres participent à la prise de décision et à la nomination des directeurs sur une base égale (sans égard au nombre d'actions qu'ils possèdent).

Il est possible, bien entendu, que le contrôle d'une coopérative puisse tomber entre les mains de quelques-uns (mais non de ceux qui détiennent le plus grand nombre d'actions). Si la présence aux assemblées annuelles ou aux réunions des membres diminue, la responsabilité de la prise de décision passe alors à ceux qui y assistent et y prennent part. Cependant, l'occasion est toujours là pour que chaque membre exerce son droit de vote par sa participation aux réunions de l'association.

Il n'est pas nécessaire aux actionnaires de sociétés ordinaires d'assister aux réunions afin d'exercer leurs droits de vote. Ils peuvent léguer leurs droits de vote à un autre actionnaire qui, ajoute à son propre pouvoir celui des autres. On appelle cette procédure "voter par procuration".

Les membres d'une coopérative ne peuvent pas voter par procuration. Ils doivent assister aux réunions pour exercer leur droit de vote, car ils ne peuvent pas se faire représenter par une autre personne (une autre règle destinée à protéger les intérêts de chacun des membres).

Une coopérative est une démocratie où chaque membre participe sur un pied d'égalité.

Tiré de: Le Coopérateur Acadien Vol. 2 No. 2

Les scouts et guides ont le coeur en fête

Du 19 au 25 février, jeunes et adultes s'unissent pour fêter et célébrer la SEMAINE INTERNATIONALE DU GUIDISME ET SCOUTISME. De même, à travers le monde entier, 20 millions de scouts et guides se préparent eux aussi à rendre hommage à leur fondateur Lord BADEN POWELL qui est né le 22 février 1857.

Pour souligner cette grande fête, toute la francophonie albertaine est invitée à partager les activités Scout-Guide qui se dérouleront dans leur région. Voici quelques unes des activités:

St-Isidore:

vendredi, 17 février, à 19 heures PROMESSE LOUVETEAUX ET JEANNETTES au centre Culturel

Falher:

dimanche, 19 février OUVERTURE OFFICIELLE DU CAMP SCOUT départ de l'église à 12 h 30 jeux et activités extérieures pour toute la famille.

Bonnyville:

mardi, 21 février à 18 hres SOUPER ANNUEL DES SCOUT-GUIDE à l'école mercredi 22 février, à 19 hres PROMESSE ECLAIREURS ET GUIDES

St-Paul:

dimanche 19 février PROMESSE JEANNETTE ET MESSE SCOUT-GUIDE

Edmonton:

dimanche 26 février MESSE SCOUT-GUIDE à l'Eglise St-Joachim

Pour plus d'informations, contacter les scouts et guides de votre région ou le BUREAU PROVINCIAL, 210, 12385 avenue Jasper, Edmonton, Alberta; tél. 488-3632

Se joindre aux Scouts et Guides aujourd'hui, c'est s'assurer une JEUNESSE éternelle et un AVENIR FRANCOPHONE pour demain.

A St-Paul

Assemblée annuelle de la Chambre de Commerce

Par Jules Van Brabant

C'est bien avec l'Assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de Saint-Paul & District que les Célébrations du 75e Anniversaire de Saint-Paul furent lancées officiellement, samedi soir le 28 janvier 1984.

Les préparatifs pour cette rencontre historique furent mis sur pied depuis plusieurs mois, par un comité de la Chambre de Commerce et l'exécutif du Comité du 75e Anniversaire de Saint-Paul. Rien ne fut négligé pur donner à ce rassemble-



Mme Maria Belzil, une pionnière qui est arrivée à St-Paul en 1909.

ment l'importance qu'il mérite, tout en lui donnant aussi le caractère d'une vraie fête de famille.

Au delà de 350 convives se rendirent au grand gymnase de l'Ecole Régionale de Saint-Paul, pour prendre part aux agapes fraternelles et célébrer ensemble.

Pour donner la couleur et l'atmosphère des temps anciens (vers les 1900), la salle avait été décorée d'articles et d'objets de musée, qui étaient en usage en 1909, lorsque nos homesteaders et pionniers prirent possession des terres dans la région de Saint-Paul. Plusieurs de nos gens s'étaient accoutrés avec des costumes de l'époque. Soit dit en passant que c'est Mme Gertrude (Napoléon) Tremblay qui remporta le prix du concours pour sa tenue très unique, et dont elle avait été elle-même la couturière et la modiste. Pour donner à cette soirée un cachet et une ambiance historique, les épouses des Homesteaders de 1909 furent les invitées d'honneur à ce rendez-vous. Malheureusement seulement deux des quatre qui sont encore vivantes, purent se rendre sur les lieux pour prendre part à ces fêtes. Donc Mme Maria Belzil (épouse de feu Ernest Belzil) était parmi ses enfants et sa nombreuse parenté. Il y avait aussi Mme Etudienne Doucet (épouse de feu Joseph N. Doucet) qui était aussi entourée de ses nombreux enfants et parents. Mme Annie Chartier (épouse de feu Wilfrid Chartier) et Mme Maria belzil (épouse de feu Joseph Belzil) ne purent se rendre à cette rencontre pour des raisons de santé. Il était regrettable de constater qu'aucun des hommes qui ont pris un homestead à Saint-Paul en 1909 n'est encore vivant. Cependant les descendants(tes) directs(tes) avec leurs conjoints. Les festivités commencèrent par un cocktail à 18 h. Le bar avait été agrémenté pour l'occasion dans le style du temps et identifié "HOTEL POITRAS" en souvenance du permier hotelier de Saint-Paul. Pendant qu'on trinquait avec nostalgie à nos pionniers, quelques chanteuses nous interprétèrent des chansons et d'anciennes mélodies.



Citoyen de l'année 1983. Mme Lise Holeton reçoit une plaque commémorative et un bouquet de roses des mains du président de la Chambre de Commerce, M. George Michaud.

Après l'O Canada les Toasts habituels furent offerts, à Sa Majesté La Reine et à Nos Leaders. ensuite le Rév. Père Ubald Duchesneau o.m.i., fils d'une descendante directe de homesteader de 1909, vêtu de sa soutane et portant au cou sa croix d'oblat, fit l'invocation et bénit le repas.

Un somptueux banquet nous fut servi par l'équipe de "Freda's Catering". Le menu, très varié, mettait l'accent sur certains mets qui étaient à l'honneur sur les tables de nos pionniers, tels, du pain fait à la maison, des tourtières, des fèves au lard et bien d'autres plats délicieux.

Comme invités à la table d'honneur, lesquels furent présentés par le maître des cérémonies M. Conrad Richard, nous remarquions, Son Honneur, l'Ancien Lieutenant Gouverneur de la province de l'Alberta, M. Ralph Steinhauer et son épouse Elisabeth, l'honorable Don Mazankowski M.P. et son épouse Lorainne, son Honneur le Juge M. René Foisy et son épouse Patricia.

Immédiatement après le banquet, l'Honorable Don Mazankowski nous fit part des salutations écrites, qu'il nous apportait, au nom du Premier Ministre du Canada l'Honorable Pierre E. Trudeau, du chef de l'opposition M. Brian Mulroney et un message en son propre nom. M. Roland Rocque, député-maire de la ville de Saint-Paul, souhaita la bienvenue au nom du conseil de ville et des citoyens(enes) de Saint-Paul, et félicita hautement les membres de la Chambre de Commerce pour leur leadership dans bien des domaines. M. George Michaud, président de la Chambre de Commerce fit une courte revue des très nombreuses activités de l'année 1983. L'année écoulée, nous a t-il dit, se révèle encore une belle réussite communautaire.

Le président du Comité de nomination, M. Wilfred Silver présenta les personnes suivantes pour siéger à l'Exécutif de la Chambre de Commerce de Saint-Paul pour la prochaine année:

Président: George Michaud - Vice-président: Terry Holmgren - Trésorier: Wilfred Silver - Gérant: Jean Amyotte - Agriculture: Alcide Hurtubise & Frank Schwengler - Développement Economique: John Trefanenko - Education: Conrad Richard - Membership: Jules Van Brabant & Percy Sauer - Marchands: Collen Hull Neufeld - Santé et Bien-être: Benno Meunch - Tourisme: Lorne Assheton - Smith - Liaisons provinciales et fédérales: Jules Van Brabant. Seront nommés à une date ultérieure les membres des comités Affaires Civiques et évènement spéciaux.

M. Lucien Drouin, président du comité du 75e Anniversaire salua et félicita les épouses des homesteaders de 1909 et les descendants(tes) directs(tes) de ceux-ci. Des bouquets de fleurs furent offerts à ces quatre pionnières dont deux étaient présentes et deux absentes. Une carte géographique des quatre Cantons (Twp), ouverts aux pionniers en 1909, avec les noms des Homesteaders bien identifiés sur celles-ci, furent distribuées aux familles de ses homesteaders. Germaine Champagne, Suzanne Hurtubise et Louise Plante avaient fait ce remarquable travail comme PROJET SPECIAL du Musée Historique de Saint-Paul. Ces cartes demeureront un précieux souvenir pour nos familles pionnières de cette région.

Jules Van Brabant expliqua les détails du concours pour le citoyen ou la citoyenne de l'année, et M. Lloyd Cartier, récipiendaire de cette attribution en 1982, dévoila le nom de la citoyenne de l'année 1983. Le choix du comité s'était arrêté sur Mme Lise Holeton. Son époux Richard Holeton reçu la plaque au nom de son épouse Lise, qui devait être avec LES BLES D'OR à un spectacle à Vermilion.

LES BLES D'OR tous encore costumés nous arrivèrent vers les 23 h 00. Ce fut l'euphorie lorsque Lise entra dans la salle.

En témoignage d'affection envers leur directrice dévouée, maintenant LA CITOYENNE DE L'ANNEE, la troupe LES BLES D'OR exécutèrent quelques numéros de leurs vastes répertoire, bien sûr à la joie de tous.

Nous voulons répéter, au nom de toute la communauté de Saint-Paul et de la région; Félicitations sincères chère Lise, et bon succès dans toutes tes activités.

Un "skit" nous fut présenté par des artistes locaux "St. Paul Pastures to Present". La foule sur bien apprécier ces scènes comiques du Bon Vieux Temps.

Les musiciens "Touch of Class" firent les frais de la musique pour la danse qui dura jusqu'à un peu tard dans la nuit.

Un merci spécial est certainement dû à la caisse populaire de Saint-Paul pour le vin d'honneur qui fut servi au banquet, et aussi au St. Paul Journal pour avoir fait imprimer et distribuer à leurs frais un unique et très remarquable programme, que tous les convives vont certainement garder comme souvenir de cette heureuse et historique rencontre.

Le tout se termina dans un esprit de Joie de Vivre en se donnant rendez-vous pour bien d'autres activités similaires au cours de notre 75e anniversaire. Honneurs à tous nos pionniers et toutes nos pionnières.

C'est bien sûr qu'à Saint-Paul ça marche.



Mme Etudienne Doucet une des quatre pionniers à l'honneur au lancement des célébrations du 75e anniversaire de St-Paul.



EDITORIAL

Réforme du droit pénal: il était temps

C'est la première réforme majeure du droit pénal canadien en plus de 15 ans qu'a déposé aux Communes le ministre fédéral de la Justice M. MacGuigan. Il était temps.

Non seulement est-ce qu'il était nécessaire d'y faire enlever certaines infractions dépassées, comme celle de pratiquer la magie, mais aussi d'y faire inscrire des nouveaux crimes, comme le vol de données d'ordinateur. Tout aussi important, il fallait répondre aux tollés de protestation entendues de toute part dans la société concernant la conduite en état d'ivresse, l'indemnisation pour les victimes d'un crime, la pornographie sur vidéocassettes et bien d'autres encore.

Voici certains points saillants des amendements au Code criminel déposés aux Communes:

- mesures plus sévères pour les automobilistes trouvés coupables de conduite avec des facultés affaiblies comprenant une suspension du permis de conduire pour trois mois dès la première offense. Les peines de prison pour les infractions plus graves sont rendues plus sévères.

- Indemnisation plus facile des victimes d'actes criminels qui pourront recevoir des dommages-intérêts fixés par le juge.

- Nouvelles sanctions - dont les travaux communautaires - dans le but de limiter le plus possible les cas d'emprisonnement.

- Elargissement de la motion d'obscénité afin d'interdire la représentation dégradante de l'homme ou de la femme.

Parmi tous ces amendements au code criminel, celui qui peut être considéré comme étant le plus innovateur est sans contredit l'obligation des travaux communautaires au lieu de l'emprisonnement.

D'une pierre deux coups. Il en coûte aux contribuables plus de 35,000$ pour incarcérer une personne pendant un an. Quelle belle épargne si on peut satisfaire la justice sans mettre tous les coupables d'infractions à la loi en prison.

D'autre part, quel avantage pour la société et, en l'occurence, pour les victimes d'un délit criminel ou civil, que de voir le coupable faire réparation ou restitution.

Le dommage à la propriété pourrait ainsi être réparé ou payé sur une période de temps par le coupable. Il ne fait aucun doute, et la grande majorité des Canadiens sera d'accord, que les victimes d'actes criminels devraient recevoir aussi rapidement que possible des dommages-intérêts fixés par le juge.

Un autre amendement au Code criminel plaira énormément à bien des gens. Il s'agit de rendre plus sévères les peines de prison pour les automobilistes qui sont coupables de conduite avec des facultés affaiblies menant à des infractions graves.

Quant le coupable en état d'ébriété cause la mort ou rend sa victime paraplégique, il mérite bien une peine d'emprisonnement très sévère. Il était un temps, les juges prenaient ces gens en pitié, et souvant ne donnaient pas de peine sévère. C'est fini. Que ceux qui conduisent en état d'ébriété se tiennent pour avertis. La prochaine fois ce sera l'emprisonnement pour très longtemps.

Un troisième amendement fera beaucoup parler de lui. Il s'agit de l'élargissement de la notion d'obscénité afin d'interdire la représentation dégradante de l'homme ou de la femme. L'obscénité ne sera plus liée obligatoirement au sexe, au crime, à la violence ou à l'horreur.

Il fallait s'y attendre. Les protestations se font de plus en plus fortes partout au pays. Il y en a qui, il n'y a pas longtemps, ont soutenu la thèse que plus l'accès à la pornographie est facilité, moins il y aura de viols.

Loins d'être satisfaits par le visuel, les coupables de violence contre la femme ont été stimulés par la pornographie, encouragés par elle à commettre des actes criminels envers la femme peinte le plus souvent comme objet sexuel et non comme personne.

Quels changements concrets seront apportés par cet amendement au Code criminel? Faudrait pas s'illusionner. La demande pour les imprimés pornographiques et maintenant les films érotiques sur vidéocassettes est très forte et continue à s'accentuer. La loi aura beau les interdire, ils trouveront bien leur petit bonhomme de chemin vers le consommateur.

Pour empêcher le mal qu'est la pornographie il faudra plus que la loi. Il faudra un effort constant de la part d'organismes, de parents, d'hommes et de femmes convaincus qui n'auront pas peur d'y mettre toutes les énergies nécessaires à une lutte qui sera interminable.

Paul Denis



CIBLE-SANTÉ

"Apprenez à connaître votre tension artérielle" recommande un haut fonctionnaire

Ottawa — "En règle générale", dit le Dr Harold Colburn de Santé et Bien-être social Canada, "faites vérifier votre tension artérielle au moins une fois par année si elle était normale à la dernière vérification. Demandez à votre médecin ou à une infirmière de la vérifier au moment d'une visite ou chaque fois que l'occasion se présente.

"Bien sûr, si vous savez que vous souffrez d'hypertension, vous devez voir votre médecin aussi souvent qu'il le recommande pour qu'il puisse prendre votre tension et vous indiquer le traitement qui s'impose."

La dernière enquête Santé Canada a démontré que les hommes sont quatre fois plus sujets que les femmes à avoir des hauts niveaux de tension artérielle non contrôlée.

Quelles sont les causes de l'hypertension?

Personne ne connait les causes exactes de l'hypertension. Des études ont démontré qu'elle peut être attribuée à divers facteurs, dont la consommation excessive de sel, l'obésité, la forte consommation d'alcool, le stress, l'hérédité ainsi que les propriétés chimiques de l'organisme. De nombreux chercheurs croient qu'il n'existe aucune cause simple.

Quels sont ses effets sur l'organisme?

L'hypertension accroît la charge de travail du coeur et fatigue les artères. Si cette tension n'est pas contrôlée, elle augmente les risques d'accident vasculaire, de crise cardiaque, d'hypertrophie du coeur, de défaillance rénale et de lésoins oculaires.

Quels sont les symptômes?

"Le fait que la plupart des hypertendus ne présentent aucun symptôme pose des difficultés. Nous ne pouvons nous fier sur notre état général pour savoir si notre tension artérielle est élevée. C'est la raison pour laquelle il est sage de faire vérifier sa tension artérielle régulièrement.

Comment la prévenir?

Le Dr Colburn de Santé et Bien-être social Canada ajoute: "Nous ne connaissons pas toutes les réponses, mais nous savons que l'hypertension est plus courante parmi les obèses. De plus, le fait de diminuer la consommation de sel ne peut faire de tort et peut aider ceux qui sont sensibles aux effets de cette substance."

"L'hypertension, l'usage du tabac et les taux élevés de cholestérol sont les trois principaux facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires. Il est également important, pour maintenir son taux de cholestérol à un bas niveau, de diminuer sa consommation de substances grasses et d'arrêter de fumer."

Et le Dr Colburn affirme: "Les traitements actuels réussissent très efficacement à réduire l'hypertension et ses conséquences. Ne restez pas dans l'ignorance. Connaissez votre tension artérielle. Faites vérifier votre tension aussi souvent que le recommande votre médecin — au moins une fois par année — et notez-la. Suivez exactement les recommandations de votre médecin et s'il vous prescrit un médicament, prenez-le régulièrement".

Cette chronique a été rédigée par la direction de la promotion de la santé, Santé et Bien-être social Canada.



Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Directeur des ventes: Michel Bacula

Composition-montage: Julie B. Fillion

Administration-montage: Louise McKnight

Adjointe au montage: Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit être adressée au Journal Le Franco-Albertain Ltée, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4, téléphone (403) 423-5672.

L'abonnement annuel coûte: 1 an : 15.$ 2 ans: 25.$

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881

Ecole française suite de la page 1

Le Franco: Et l'anglais? A partir de quelle année, sera-t-il enseigné?

L.T.: Le curriculum de la province impose actuellement que l'enfant apprenne l'anglais dès la 2e ou 3e année. La nouvelle école francophone devra suivre le règlement provincial.

Le Franco: Peut-on parler des futurs professeurs?

L.T.: Les enseignants devront véhiculer l'ambiance francophone et nous choisirons les mieux qualifiés.

Le Franco: Nous vous remercions pour l'entrevue.

Monsieur Léo Turcotte sera heureux, dit-il de discuter avec vous. Vous pouvez le rejoindre au 432—6376 (Commission scolaire catholique).

"...prendre sa douche en France", une mauvaise blague

L'article intitulé "Conseils pratiques pour prendre sa douche en France" publié dans Le Franco mercredi 25 janvier 84, page 9 a contrarié un certain nombre de Français, peut-être même plusieurs.

Nous avions publié cet article en toute innocence pensant faire rire tout le monde, les Français aussi, puisque c'est justement par les mains d'un Français venu directement de France que nous est parvenu ce texte.

Il n'était pas du tout dans l'intention de la direction du journal d'amoindrir en quoi que ce soit le peuple français. C'est le peuple de nos encêtres, peuple avec lequel nous partageons notre langue et notre culture et, nous le croyons fermement, une amitié profonde dans le plus grand respect mutuel.

A ceux et celles qui se seront sentis blessés par cet article, nous présentons nos excuses les plus sincères.

Paul Denis
Directeur-rédacteur

Echos de Rivière-la-Paix

Par Simone Laberge

Le citoyen de l'année de Falher

Le 24 février prochain à Falher on nommera le CITOYEN de l'année 1983. Si vous le connaissez!... vous êtes priés de remplir immédiatement la formule d'application que vous pourrez obtenir à l'"hôtel" de Ville de Falher ou à la Pharmacie. Les entrées doivent être soumises avant le 17 février au Comité Citoyen de l'année.

Les intéressés à connaître cette personne méritante peuvent se procurer des billets pour la Danse-Cabaret auprès des commerces de la ville. Il fait bon se rappeler que le citoyen de l'année 1982 était nul autre que M. Léo Garand, citoyen bien connu pour son dévouement à toutes les bonnes causes de Falher et de la région: Président de la Commission scolaire de Falher, secrétaire financier des Chevaliers de Colomb de Grouard, etc, etc... Y A-T—IL JAMAIS EU UNE FEMME CITOYENNE DE L'ANNEE?... POURQUOI PAS!...

L'église pionnière de la région

La première église de la région située à 2.5 milles au sud de Falher vient d'être honorée; cette église a déjà été nommée monument historique il y a une dizaine d'années.

En effet, le Ministre de la Culture Mary J. LeMessurier a fait parvenir une plaque commémorative qui a été fixée à la façade de l'église St-Jean Baptiste. Dans une lettre adressée à Monsieur Guy Roy de Falher, le ministre dit: "Je crois qu'il est important pour tous les Albertains de bien connaître leur passé. Le Gouvernement à travers le Historical Resources Act reconnaît sa responsabilité de faire revivre le passé pour transmettre cet héritage des anciens à la population présente et à ses descendants".

Au cours de l'automne dernier les Chevaliers de Colomb de Grouard ont également travaillé à embellir le site des pionniers. Ils ont fait un bon nettoyage au cimetière situé près de l'église et l'on paré d'une belle clôture.

D'après Benoit Brigon, o.m.i. les Chevaliers projettent maintenant de faire préparer une plaque commémorative pour les quelques 25 pionniers qui reposent dans ce premier cimetière de la région de Smoky River.

QUAND VOUS PASSEREZ PAR LA... N'OUBLIEZ PAS D'ARRETER UN MOMENT SALUER CES BRAVES PIONNIERS.

Le Carnaval d'hiver

Organisé par le Comité culturel de St-Isidore en collaboration avec l'ACFA régionale.

Le Carnaval d'Hiver se tiendra encore cette année dans la petite communauté de St-Isidore les 23 et 24 février prochain.

Tous les participants qui étaient là l'an dernier, ne voudraient pas manquer cette fête pour tout l'or du monde. Si vous voulez vous amuser... rire... jouer... danser... bien manger... et bien soyez au carnaval d'HIVER DE ST-ISIDORE.

Voici en résumé la programmation pour cette festivité:

Le 24 février à 17 h c'est l'ouverture avec l'arrivée du Bonhomme Carnaval, suivi de: promenade en traineau - partie de hockey - patinage - partie de cartes, etc. (Des activités pour plaire à tous les goûts).

Le 25 février à 10 h 11 h, le déjeuner aux crêpes, suivi de: promenade pour les enfants - des compétitions - ski de fond - jeux sur patinoire - tire à la corde sur glace (équipe familiale) etc. A 17 h 30 c'est le souper à la canadienne suivi d'une danse-cabaret animée par André Roy.

Pour les activités qui auront lieu à l'extérieur (le terrain est grand) il n'y a pas de réservations à faire, cependant pour le souper et la danse, les intéressés doivent se procurer leurs billets à l'avance, les places sont limitées (624-8245).

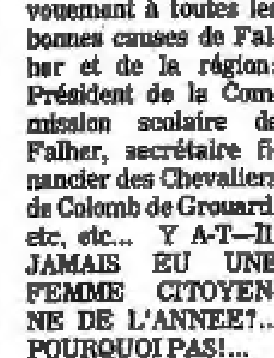
Première exposition commerciale et agricole de Smokey River

Cette première exposition commerciale et agricole (Trade Show) se tiendra les 8, 9 et 10 mars prochain à Falher.

Tous les commerces de la région sont invités à prendre part à cet important événement. On prévoit déjà qu'il y aura plus de cent kiosques exposants les différents produits commerciales et agricoles de la région.

Pour de plus amples informations au sujet des kiosques, contacter: La Chambre de Commerce de Falher 837-2361.

La partie culturelle des trois journées d'activités a été confiée à l'ACFA régionale en collaboration avec les Loisirs Régionaux. On prévoit une bonne programmation, les spectacles auront lieu à différents moments entre 13 h et 19 h chaque jour. Tous les artistes de la région, individus ou groupes intéressés à se présenter doivent communiquer le plus tôt possible aux numéros suivants: 837-2727 - 837-2344.



LE CHEMIN DE L'EXCELLENCE

Le sport et l'education



"Je crois que le Canada est le seul pays au monde qui aborde le sport international de façon sérieuse sans avoir une philosophie d'ensemble, dit Don Webb. (SIA)

Par Andy Shaw

Passer un examen final ou concourir pour le Canada. La plongeuse Barbara Bush faisait face à ce problème lors de la récente Coupe Canada de plongeon à Montréal. Son examen final en lettres au CEGEP John Abbott à Pointe-Claire, était cédulé en même temps que les épreuves préliminaires du 3 mètres.

"On a dit à Barbara qu'une absence à l'examen signifierait un échec, explique Don Webb l'entraineur de Bush, 18 ans, depuis 1977 à son club à Pointe Claire. Nous avons essayé de faire déplacer son examen de trois ou quatre heures ou à un autre jour, mais sans succès. Barbara est championne canadienne et la Coupe Canada est la plus grande compétition internationale au Canada depuis des années."

En fin de compte, Bush a décidé de plonger, tout en espérant que la pression faite par Ottawa pourrait sauver son année.

"C'est un problème pour bien des sports," dit Ole Sorensen, du groupe de haute performance de Sport Canada. "Nous connaissons le cas d'un lutteur, Clark Davis de ClemenSport N.-E., qui a gagné une médaille d'argent à l'Universiade l'année dernière en Roumanie. A son retour à l'Université Concordia de Montréal, les portes lui étaient fermées parce que l'inscription s'est deroulée pendant qu'il participait aux Jeux. Nous avons écrit à l'Université, mais ça n'a rien donné."

"C'est ça. Nous sommes obligés d'envoyer les athlètes ailleurs pour qu'ils puissent combiner le sport et les études. L'année prochaine, Barb sera à Edmonton," dit Webb.

D'autres athlètes nationaux formés par Webb ont déménagé avec plus ou moins de succès. Jeff Hirst de St-Lambert au Québec, et Saul Marks, de Kingston en Ontario, sont tous les deux à l'Université de Toronto. David Snively, de Pointe-Claire, est à l'Université Southern Methodist à Dallas au Texas. Mitch Geller de Rosemère au Québec, était à l'Université du Texas à Austin, mais est maintenant de retour chez lui.

Mais Don Webb pense que les écoles secondaires et primaires ne sont même pas à la source du problème. "Nous avons beaucoup de coopération à ces niveaux-là et même chez des professeurs de niveau collégial qui comprennent que nous ne cherchons pas une exemption de l'examen, seulement une certaine souplesse. Il s'agit-là d'un simple service pour des étudiants très travailleurs qui voyagent avec des valises pleines de livres."

Andy Shaw ecrit pour le Service Information — Athlètes (SIA).

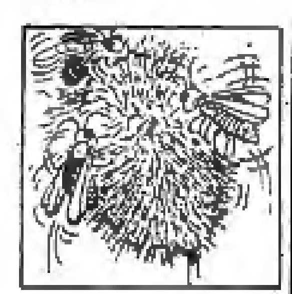
CAPSULES

L'ÉCOLE OU LA PRISON

(SHS) De 1967 à 1977, environ 400 pensionnaires de la prison d'état du Nouveau-Mexique, aux USA, ont suivi des cours organisés par le Collège de Santa Fe. Chez ces prisonniers, révèle la psychologue Niki Sebastian dans une étude récente, le taux de récidive n'est que de 15,5% comparativement à 68% pour l'ensemble des prisonniers de cette institution. On ne peut attribuer ces bons résultats seulement à l'éducation, car pour avoir accès à ce programme de cours de niveau collégial, il fallait remplir certaines conditions qui éliminaient au départ les plus «durs» parmi les prisonniers. Au Canada, on vient de laisser tomber de tels programmes.

PATATES POILUES

(SHS) Des plants de patates poilues pourraient faire épargner des milliers de dollars aux agriculteurs et réduire la contamination de l'environnement par les insecticides. Des chercheurs américains de l'Université Cornell ont réussi à croiser avec un plant commercial un plant de pomme de terre poilue qui pousse à l'état sauvage en Bolivie. Les poils de cette nouvelle pomme de terre sécrètent une glu qui retient les insectes sur les feuilles du plant. Ceux-ci finissent par mourir collés comme sur un papier à mouches.



Concours Jean Patoine

BUT:

Le but de ce concours est de commémorer la mémoire du Rév. Père Jean Patoine par l'octroi d'un prix annuel décerné à des jeunes Franco-albertains afin de les encourager dans leur développement professionnel en français.

Les fiduciers du Fonds Commémoratif Jean Patoine vous invitent à participer à son concours.

Il faut souligner que les fiduciers ne sont que les gestionnaires du Fonds et ne participent pas au choix du gagnant. Un jury de personnes qualifiées sera choisi et déterminera d'une façon anonyme le meilleur travail soumis.

CONDITIONS:

1. Albertain(e) âgé(e) de 15-30 ans. (Un Franco-albertain c'est soit quelqu'un qui est né en Alberta ou bien quelqu'un qui a habité l'Alberta pendant au moins quatre ans, ou bien quelqu'un qui est résident en Alberta depuis au moins douze mois au moment où le jury fait sa décision.

2. Un travail soumis en français.

3. Le travail sera une oeuvre de création: histoire, journalisme, roman, recueil de poésie ou de chant, théâtre (auteur).

4. Un travail littéraire de 5,000 - 10,000 mots.

5. Le sujet sera jugé pour son contenu ainsi que la qualité de la langue française.

6. Le travail, dactylographié, sera soumis avant le 1er juin 1984

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au:

FONDS COMMEMORATIF JEAN PATOINE
10009 - 109e rue, pièce 203
Edmonton, Alberta
T5J 1M4



Par
Claude
Cornellier

Spor'dinaire

Nous sommes aussi bons que...

Bof! Ce fut tout d'abord un mauvais match contre les Capitals de Washington. Après tout, les Capitals sont l'équipe de l'heure dans la Ligue et les Oilers étaient dûs pour en perdre une. Puis, ce fut le gros match contre les Islanders. Enfin, on se dit aussi bon que les New-Yorkais. Pas si vite les Huileux! Eh bien! on doit être aussi bons que les Flyers!? Non!? Que les Bruins!? Non plus!? Attendez! On va massacrer les Whalers de Hartford! Massacrera bien qui massacrera le dernier!

Et nous voilà aujourd'hui aussi bons (nous espérons bien!) que les Mickey Mouse du New-Jersey...

J'espère que Gretzky a vu la rencontre...

Avez-vous remarqué que les Oilers ont continué à gagner leurs rencontres quand Linseman a été blessé? Et quand Kurri a été blessé? Et quand le voyou de Messier a été suspendu? Et tout le monde (moi le premier) disait à qui voulait bien l'entendre que les Oilers formaient un tout et qu'ils pouvaient, avec le talent qu'ils possèdent, perdre un ou deux réguliers et continuer à tout balayer dans la Ligue. Et Gretzky a tombé!

Pour la première fois de leur jeune histoire, ces "autres" Oilers avaient quelque chose à prouver. Les Messier, Anderson, Coffey, Lowe, Linseman et Cie avaient la chance unique de prouver à tous et chacun que Gretzky n'est pas l'équipe. Ils avaient enfin la chance d'aller chercher un peu de publicité dans le style: "En l'absence de Gretzky, Messier supporte l'équipe". Mais point ne fut le cas...

Nous suivons l'équipe à la télé, en personne ou à la radio. Nous savons que l'équipe passe de durs moments tout simplement parce qu'ils n'ont plus rien à gagner. Les records sont tombés, le championnat est acquis et on est à attendre les séries.

Mais que pensent les autres gens, ceux qui ne vivent pas au pouls des Oilers? Que pensent les gens de Toronto pour qui tout ridicule plus ridicule que les Leafs est sujet de conversation? Les Oilers sans Gretzky ne valent plus rien!!!

Moi, je ne suis pas d'accord. Je pense que les Oilers valent plus que cela. Il me semble assez évident qu'ils n'ont pas la profondeur des Islanders qui, même avec six réguliers blessés, parviennent à remporter la majorité de leurs rencontres, mais tout de même! Ce n'est pas Gretzky qui domine à la défensive et les Oilers ont laissé pénétrer pas moins de 33 buts à leurs cinq dernières rencontres!

A bien y penser, peut-être que les Devils ont une organisation de Mickey Mouse. Mais quand je pense qu'ils ont soutiré un match nul lors de leur dernière visite ici et que les résultats des rencontres des Oilers au cours des deux dernières semaines ressemblent étrangement à ceux des Devils en temps normal, il faut se demander si ce ne sont pas les Oilers qui sont Mickey Mouse! Foudrait demander à Glen "Walt Disney" Sather...

Bonne Semaine!



A vendre

A vendre set de cuisine, divant-lit, bureau, lit. Contactez 436-3699.

A vendre pièces crochetées à la main, pour veste, châle, gilet. Communiquez après 5 heures 469-3206.

Machine à écrire Adler. Caractère français, électrique. Prix à discuter. Contactez le numéro 469-0829.

A vendre budgies, 2 mâles. Bleu et vert 1 an et demi [illegible]. Contactez 437-2695.

Syrop d'érable du Québec 12$ pour 2 litres, 22$ pour 4 litres, Lucie 489-8602.

Une Van - 70 Ford demande 500$ doit vendre. Tél. 473-1263.

SERVICES DE GARDERIE

Désirerais garder enfants de tout âge à mon domicile. Du lundi au vendredi. Pourrais aussi s'arranger pour les fins de semaine. Contactez Marie-Paule 465-3289.

Garderais enfants de tous âges à mon domicile du lundi au vendredi. Diane 461-4277.

Je désirerais garder des enfants à la maison. Je demeure tout près du centre d'achat Bonnie Boon. Contactez Lucille 468-4728.

DIVERS

Chambre et pension à louer pour jeune fille seulement. Contactez Georges ou Denise 437-2695.

Recherche dame ou jeune fille comme compagne. Chambre gratuite doit se nourrir. Contactez 488-2204.

Veut louer une grande maison près de Bonnie Doon en vue de commencer une communauté chrétienne pour femmes. Limite de loyer: 500$ par mois. Tél: 465-1821.

Cartes d'affaires et Professionnelles...

Le français au Manitoba

Pawley ne tient pas au mot ''officielles''

WINNIPEG (PC) - Le premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, estime que la province doit respecter la convention de 1870 par laquelle on s'est engagé à placer le français et l'anglais sur un pied d'égalité. Cela dit, il ne tient pas "particulièrement" au mot "officielles" s'il existe d'autres façons d'arriver au même résultat. Son gouvernement est à cet égard "ouvert à une proposition ou à une suggestion constructive".

C'est ce qu'a déclaré au Devoir le premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, dans une entrevue accordée à son bureau de l'Assemblée législative.

A son avis cependant, le Manitoba compte, à n'en pas douter, deux langues officielles égales en droit. C'est là, dit-il, le sens de la Loi sur le Manitoba de 1870, aussi bien que du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Forest en 1979, et de la loi qu'a fait passer ensuite le gouvernement Lyon en 1980. La loi 2, destinée à donner suite au jugement Forest, qualifie effectivement l'anglais et le français de "langues officielles" eu égard, à tous le moins, à la langue de la législation.

"L'histoire de la province, la loi sur le Canada, tout, explique M. Pawley renvoie au fait qu'il y a deux langues officielles au Manitoba, l'anglais et le français. L'une n'est pas subordonnée à l'autre. Elles sont officiellement sur un pied d'égalité au Canada et, d'après nous, au Manitoba".

Pourtant, contrairement au projet original, la dernière version du projet de résolution constitutionnelle ne déclare pas que "l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Manitoba". Il se lit plutôt comme suit: "Vu que l'anglais et le français sont les langues officielles...".

"C'est que, explique le premier ministre, les avis juridiques que nous avons reçus confirment très clairement qu'il existe deux langues officielles au Manitoba. Une formule déclaratoire n'était donc pas nécessaire. Elles sont officielles depuis la loi sur le Manitoba, la cause Forest et la loi Lyon. Je ne comprends d'ailleurs vraiment pas, ajoute-t-il, cette peur à propos de cette réalité aussi bien historique que juridique".

M. Pawley récuse aussi la thèse selon laquelle les francophones constitueraient sans plus une minorité parmi les autres qui forment la "mosaïque" multiculturelle du Manitoba: "C'est, dit-il, ignorer le fait historique qu'en 1870, il y a eu une convention ("covenant") qui sert de fondement à la constitution du Manitoba et où l'on reconnaît les deux langues: l'anglais et le français. Il y a eu une convention, une promesse, un contrat. Cette convention a été interprétée et maintenue par la plus haute cour du pays. Ce qui importe n'est pas la perception qu'ont les gens. La population manitobaine, qui voit la société comme unilingue, doit, prévient le premier ministre, réfléchir au fait que cette convention historique et ce jugement existent bel et bien: on se trouve devant l'engagement de faire de la langue française une langue égale à l'anglais".

Le premier ministre qualifie par ailleurs de "paranoïaque" la thèse de ceux qui voient dans le projet gouvernemental un complot du fédéral.

"Comme néo-démocrate, je n'ai jamais particulièrement aimé le gouvernement fédéral mais je ne crois pas que le gouvernement fédéral des libéraux ait jamais fait partie d'un quelconque complot".

"La situation qui nous occupe, répète-t-il, tire son origine de la loi sur le Manitoba de 1870, de la décision de la Cour suprême de 1979 et de la loi Lyon de 1980, une loi inadéquate et déficiente: elle n'a pas permis que la question se règle au Manitoba. Il est est résulté la cause Bilodeau".

Le nobel de la paix

Trudeau le mérite bien - Blais

OTTAWA - Si le premier ministre Trudeau s'est montré très discret à la suite de l'annonce de sa nomination au prix Nobel de la paix 1984, certains ministres ont été plus loquaces et surtout plus enthousiastes.

Alors que, sa journée terminée, il quittait son bureau du Parlement, M. Trudeau a refusé de répondre, quand on a cherché à savoir si, à son avis, une telle nomination pouvait être bénéfique pour le pays ou pour lui.

Le nom de M. Trudeau est l'un des quelque 75 noms qui ont été proposés pour recevoir l'honorable distinction.

"Il fait bon d'apprendre une nouvelle comme celle-là", a pour sa part déclaré le ministre de la Défense, M. Jean-Jacques Blais, souhaitant que cette nomination aille jusqu'au prix.

"Pour moi, il n'y a pas dans les circonstances actuelles d'individu qui ait une plus grande valeur au monde", a dit M. John Evans, député d'Ottawa. Sans aucun doute, a-t-il ajouté, cette nomination aura des répercussions politiques, mais ce n'est pas dans ce but que M. Trudeau a entrepris sa campagne.

TOUS LES CANADIENS

M. Blais a refusé d'associer l'honneur rendu au premier ministre au sort du parti libéral. "Je ne songe pas à considérer ce fait sous cet aspect. Je crois que c'est formidable pour le premier ministre. Il le mérite bien".

Le leader conservateur, M. Brian Mulroney, a refusé toute déclaration. Mais non M. Sinclair Stevens, critique conservateur en ce qui touche les affaires extérieures, qui encore la semaine dernière a accusé M. Trudeau de miner l'OTAN avec ses interrogations sur sa stratégie nucléaire. Il a exprimé sa satisfaction de voir un Canadien proposé pour ce prestigieux prix.

Ce ne sera pas seulement un honneur pour M. Trudeau, a-t-il dit, mais un honneur que tous les Canadiens pourront partager de plein droit en tant que participants à une démarche en cours au pays en vue de l'instauration de la paix dans le monde.

AEF: 1er colloque national

Par Claude Roberto

Cette année le réseau national d'Action Education des Femmes fêtera le début mars avec un événement exceptionnel: l'association organisera à Montréal son premier colloque qui réunira une centaine de francophones venues des quatre coins du Canada et partageant une même expérience. En effet toutes les participantes à la rencontre ont pris l'éducation comme moyen d'intervention auprès des femmes.

Cinq dames, Mmes Fernande Bergeron (Saint-Paul), Adrienne Bernard (Edmonton), Simone Laberge (Girouxville), Françoise Sigur (Calgary) et Chantal Saint Pierre (Edmonton), ont été choisies à cause de leur implication dans la francophonie albertaine, afin d'accompagner la représentante de notre province, Mme Lucie Douville.

Les buts du colloque? Susciter les échanges, mieux connaître les divers outils que les femmes peuvent utiliser pour établir des plans d'actions communes, analyser les différents aspects de l'éducation des femmes francophones, pour citer seulement quelques objectifs. En somme, "il s'agit d'un colloque de formation, d'information et d'action", précise Mme Douville.

Les discussions promettent d'être fort variées puisque l'intervention à travers l'éducation peut se traduire, en pratique, aussi bien par l'organisation d'ateliers lors des activités du 8 mars que par des programmes d'orientation dans un centre d'hébergement pour femmes battues. Il est déjà assuré que chaque déléguée recueillera des milliers d'idées dont profiteront les femmes de sa province.

Vendredi le 9 mars, Mme Lucie Douville, directrice du Centre de l'éducation permanente de la Faculté Saint-Jean, ouvrira le colloque avec un exposé sur les buts de la rencontre. Le lendemain se dérouleront des ateliers sur les structures des groupes de femmes, la santé, le féminisme, le marché du travail et la vie de groupe.

"L'atelier sur la manière de rejoindre les femmes m'intéresse beaucoup et je compte relever des idées qui aideront les Albertaines", remarque Mme Adrienne Bernard, bien connue pour son dévouement à la FFCF. "Bien sûr je n'attends aucune recette magique mais la discussion sera sûrement utile." Dimanche le 10 mars Mme Claire Bonenfant, présidente du Conseil du Statut de la femme du Québec depuis cinq ans, donnera une conférence intitulée "Les Femmes et l'action".

Les participantes se diviseront ensuite en 4 ateliers régionaux, l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les Maritimes, pour définir des actions collectives pouvant faciliter l'éducation des femmes francophones.

Formé en 1980, le réseau Action Education des Femmes organise ce colloque pour répondre aux besoins exprimés lors d'un sondage effectué en 1983. Toute les personnes desireuses d'apporter des idées ou des suggestions à nos déléguées devraient communiquer avec Mme Douville au 468-1254 (Edmonton).

A Falher

Yvonne Bouchard, gérante du Carrefour remerciée faute de fonds

Par Simone Laberge

Yvonne est entrée au service de l'ACFA en 1976 comme secrétaire, elle devient immédiatement responsable du carrefour naissant, à ce moment le carrefour ne consistait qu'à la réunion de quelques livres, mais bientôt sous son impulsion il prend de l'ampleur, un kiosque à la Caisse Francaise, en 1977 une librairie permanente s'installe au Collège, des expositions dans les paroisses, aux écoles et voilà qu'elle devient gérante à plein temps en 1979. En 1981 le Carrefour affiche une belle vitrine sur la rue principale de la Ville de Falher, il est devenu un magasin très achalandé.

Sous le dynamisme constant d'Yvonne les livres et les disques font leurs entrées triomphales dans chacun des foyers. Que dire des Salons du livre qui se succèdent depuis 1979 et qui rapportent des succès toujours grandissant.

Yvonne aimait le livre, la musique, le français surtout..., elle a su monter un beau Carrefour et lui donner une telle popularité, que tout le monde a pris l'habitude d'aller y chercher une bonne lecture, un bon disque, une carte de fête ou de sympathie, un cadeau quelconque, sans parler de toute la partie artisanale qui met en relief les chef-d'oeuvres de nos artisans locaux.

Yvonne s'est donné corps et âme, on peut dire à 200%, à la promotion du livre dans toute la région. Elle n'a jamais compté, ni les heures, ni la fatigue, ni les voyages, ni les contacts pour atteindre son but. Elle a toujours travaillé par conviction y mettant un dévouement inlassable, sans calculer...chose devenu rare de nos jours.



Yvonne Bouchard reçoit un cachet compensation de Gérald St-Pierre de l'ACFA pour sa mise à pied comme gérante du Carrefour.

Yvonne! tous, nous, la population de la région de Rivière la Paix, nous te félicitons... Et sache bien que la plus grande récompense à tes efforts, elle est là, bien réelle, au sein de chacun de nos foyers, le livre français dans la main du papa, de la maman, de l'adolescent, du tout-petit... elle est là, dans la belle musique qui égaille maintenant chaque maisonnée de notre région. CA C'EST UNE REALITE QUE PERSONNE NE POURRA T'ENLEVER... ET TOUS CEUX QUI ONT A COEUR LA PROMOTION DU FRANCAIS DANS LA REGION, TE SONT INFINIMENT RECONNAISSANTS.

La Société généalogique et d'histoire de Smoky River

On imagine que la plupart de nos gens commencent à se poser des tas de questions au sujet des grands projets de la Société de Généalogie. Et bien, lors de la dernière réunion qui a eu lieu le 25 janvier dernier, nous avons appris que tout allait bon train, lentement, mais sûrement, tout est positif, dynamique...

Un employé travaille à plein temps depuis six mois à la recherche. Déjà un travail énorme a été abattu au niveau de l'indexation, classification, etc. Des rencontres enrichissantes ont eu lieu avec des personnes spécialisées en généalogie et histoire à St-Boniface et Salt Lake City. Des échanges entre différents centres de recherches s'amorcent.

Des comités ont été formés ayant chacun un mandat bien précis, ceci dans le but d'alléger la responsabilité du président tout en permettant une meilleure répartition des tâches et d'assurer un rendement maximum. Il y a maintenant un comité construction, finance, membership, publicité, etc.

C'est à regret que l'assemblée réunie a dû accepter la démission de la présidente Georgette Fournier. Albert Turcotte a été nommé président intérimaire jusqu'à la tenue de l'assemblée annuelle qui aura lieu le 11 avril prochain à Donnelly. (A laquelle vous être tous invités)

L'incorporation des Statuts et Règlements de la Société est presque terminée, et bientôt commencera un bingo hebdomadaire (samedi de 14 h à 17 h) afin de ramasser des fonds nécessaires pour assurer les projets de recherches.

Quelques délégués rencontreront sous peu le Député Marvin Moore dans le but d'obtenir également un peu d'aide de ce côté. Des demandes de subventions seront aussi présentées auprès d'Alberta Culture et du Secrétariat d'Etat.

Somme toute à la Société Généalogique et Historique de Smoky River, ça bouge... et si vous êtes intéressés à devenir membres?... C'est facile faites parvenir votre cotisation de 5$ à Annette Blanchette, Girouxville, Alberta T0H 1S0.

Henri Bergeron à Edmonton

"Une conférence chouette", selon les étudiants de St-Jean

Par Claude Roberto

Jeudi dernier la Faculté Saint-Jean accueillait un invité de marque: M. Henri Bergeron, l'annonceur vétéran de Radio-Canada, célèbre pour avoir introduit pendant 18 ans les Beaux Dimanches.

Sa conférence sur la communication, claire et vivante, attira plusieurs personnalités - parmi lesquelles, Mme Morcos de l'Université de l'Alberta et M. Dumaine de CBXFT - et, rassembla une quarantaine d'étudiants.

Ce fut un long exposé qui se révéla une bonne tentative de vulgarisation et que M. Bergeron qualifia de "gruyère percé de trous" puisque même en 2 heures, il n'épuisa pas le sujet.

"Communiquer, c'est écouter et ouvrir ses antennes, acquérir des connaissances et les transmettre, en somme partager une expérience humaine", expliqua M. Bergeron.

"Communiquer est aussi un travail de tout le corps qui implique les gestes et l'expression du visage", précise-t-il.

Et avec sa facilité de parole extraordinaire, il truffa sa conférence de petites anecdotes. On rit beaucoup avec l'histoire des favoris sur lesquels les directeurs de Radio-Canada durent se prononcer puisque ces malheureux poils cachaient une partie du visage et risquaient donc d'empêcher les annonceurs de bien livrer leur message.

L'accent? Il n'est pas très important, pense M. Bergeron, à condition de ne pas dépasser un certain seuil. Par contre l'accentuation et la dynamique (utilisation de plusieurs tons de voix) jouent un grand rôle dans la communication.

Aussi, acceptez votre voix et maniez-la bien. Et n'oubliez pas que la communication est accessible à tous.

Il faut ajouter que quelques exemples de M. Bergeron offusquèrent avec raison d'ailleurs plusieurs dames. En effet ce dernier a la mauvaise habitude de citer uniquement des cas féminins pour illustrer les problèmes de communication.

La venue d'Henri Bergeron rentre dans le cadre d'une série d'exposés subventionnés par le Secrétariat d'Etat. Le professeur Jacques Colson de la Faculté Saint-Jean s'occupa des détails pratiques de son séjour à Edmonton.



Assemblée annuelle de l'ACFA
RONDPOINT '84

Rapport du président général de l'ACFA

Il y a un an, soit le 5 mars 1983, l'assemblée générale de l'ACFA a élu une toute nouvelle équipe à la tête de l'Association. Ce nouvel exécutif était composé de Mme Myriam Laberge-Deslauriers, de MM. Alain Nogue, Ghislain Bergeron et Michel Cloutier, ainsi que de M. Guy Goyette à titre de président général.

Cet exécutif, qui s'est réuni mensuellement depuis, a voulu donner une nouvelle orientation à l'ACFA, comme je l'avais d'ailleurs indiqué lors de mon discours pré-électoral. Il me semblait important, en effet, de rapprocher davantage l'Association de la population, ou de sa base comme on dit souvent, afin d'une part d'améliorer la qualité de ses services, et d'autre part de l'orienter davantage vers le développement communautaire.

Restructuration du secrétariat provincial et réorientation de l'Association provinciale

Le secrétariat provincial, à notre avis, accaparait un pourcentage trop élevé du budget au détriment des services à rendre aux régions et aux membres. Il nous semblait que la structure en place ne reflétait pas suffisamment l'importance que l'Association a toujours accordée à l'éducation notamment. Il nous apparaissait par ailleurs important d'accentuer moins le domaine culturel qui compte passablement d'activités ponctuelles et d'accentuer davantage les projets de développement communautaire qui auront des résultats plus durables. C'est ce qui nous a amenés à éliminer le poste permanent au sein de la Commission culturelle, et de créer du même coup le poste de directeur du développement communautaire.

En somme, il fallait à notre avis faire en sorte que le secrétariat provincial ne devienne pas une lourde bureaucratie. C'est toujours dans cette même optique d'ailleurs qu'il nous a semblé nécessaire, lorsque le directeur général d'alors nous a remis sa démission, en juin 1983, d'éliminer en même temps le poste de contrôleur, et de chercher un nouveau directeur général qui aurait les qualifications pour s'occuper efficacement de tout ce secteur administratif de l'Association. Comme vous le savez, nous avons confié ce poste à M. Paul A. Poirier le 14 novembre 1983.

Toute cette opération nous semblait d'autant plus nécessaire que nous étions très conscients que les sommes dont disposait l'ACFA n'étaient pas appelées à augmenter - au contraire - et qu'il devenait impératif de mieux ajuster ces sommes aux objectifs de l'Association et de s'assurer que l'Association vive à l'intérieur de ses moyens.

C'est pour toutes ces raisons que malgré l'aspect très désagréable de certaines décisions qui étaient devenues nécessaires, nous avons tenu à restructurer le secrétariat provincial qui ne compte plus que trois cadres, soit le directeur général, le directeur du développement communautaire et le directeur du bureau de l'éducation, ainsi que quatre employées de soutien.

Développement communautaire

Tel que mentionné plus haut, l'exécutif s'est donné comme mandat, dès son entrée en fonction, de mettre en place les mécanismes pour assurer le développement des communautés. Selon nous, c'est là la principale raison d'être de l'ACFA. Dans ce dossier, nous avons posé quatre gestes particulièrement importants. Tout d'abord, tel que mentionné plus haut, nous avons créé un nouveau poste au secrétariat provincial, soit celui du directeur du développement communautaire. Nous avons affecté M. Guy Lacombe à ce poste-là et nous avons mis dans ce secteur la plus importante partie de notre budget annuel. En second lieu, l'ACFA a contribué de façon très active, à la préparation et à la rédaction d'une publication de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), "Vers une politique de développement global", qui a été distribuée partout au pays; simultanément nous avons publié une série d'articles dans Le FRANCO pour expliquer de façon simple et claire ce qu'il faut entendre par développement global ou communautaire. Troisièmement, avec la collaboration de la régionale de Bonnyville, nous avons lancé un projet-pilote en développement communautaire. Il se poursuivra encore jusqu'à la fin de juin. Nous avons l'assurance que cette expérience nous sera très utile pour nos projets futurs dans les autres régions. Je veux souligner, en passant, que nous sommes reconnaissants à la régionale de Bonnyville d'avoir bien voulu prendre le risque de participer à un tel projet qui, de par sa nature même, comporte bien des dérangements, des remises en question, un grand nombre de réunions et d'inévitables divergences de vues et d'opinions. Le quatrième geste important que nous avons posé au cours des derniers mois, à ce chapitre du développement communautaire, est une vaste consultation provinciale, qu'il nous a été impossible d'organiser avec tous les moyens que nous aurions souhaité, mais qui a conduit néanmoins à la publication de notre plan quinquennal que nous avons publié sous le titre de "Carnet de route des communautés franco-albertaines". Cette publication, tant par sa présentation que par son contenu, nous a valu beaucoup d'éloges non seulement de nos communautés, mais d'un grand nombre de personnes des autres provinces.

A ce chapitre du développement communautaire, je voudrais ajouter que l'exécutif a mis beaucoup de temps et d'énergie à améliorer les relations entre le Carrefour central et les Carrefours régionaux. Nous croyons avoir réussi à régler un bon nombre de questions épineuses, en particulier lors de la réunion provinciale du 25 juin 1983.

Mentionnons enfin que c'est avec beaucoup de satisfaction que nous nous sommes rendus compte, le mois dernier, que l'orientation que nous nous sommes efforcés de donner à l'ACFA dans le développement communautaire correspondait exactement aux nouvelles directives du Programme des communautés de langue officielle (PCLO) du Secrétariat d'Etat. Ce que souhaite, en effet, le Secrétariat d'Etat, c'est que le travail se fasse surtout au niveau des communautés elles-mêmes et que le développement se fasse d'une façon beaucoup plus globale et en concertation avec tous les autres organismes et services existants, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Education

Tel que mentionné plus haut, votre exécutif s'est donné comme tâche, dès son arrivée, de réactiver le Bureau provincial d'éducation en embauchant une nouvelle directrice en la personne de Mme Louiselle Daigneault. Presque simultanément, le Comité provincial d'éducation a revu le jour avec de nouvelles énergies et a entrepris un travail de sensibilisation dans les différentes régions. Entre-temps, le Bureau provincial d'éducation a été impliqué dans un bon nombre de projets, dont le principal a été de l'aide technique au Comité ad hoc pour l'obtention d'une école française à Edmonton. Le Bureau a aussi organisé des conférences publiques de sensibilisation, notamment celle du Dr. Lionel Desjarlais de l'Université d'Ottawa, et celle de Mme Renée-France Labossière, directrice de l'école Taché de St-Boniface. La directrice du Bureau de l'éducation a également apporté de l'aide à un certain nombre de projets en dehors d'Edmonton. Son travail l'a amenée à Calgary, à St-Isidore, à Tangent, à Fort McMurray, à Lethbridge, à St-Paul, à Bonnyville et Plamondon.

Pour ce qui est du Comité ad hoc d'Edmonton, l'ACFA provinciale a contribué à sa mise sur pied à la demande d'un groupe de parents d'Edmonton. Comme on le sait, les efforts et la ténacité de ce comité ont été couronnés de succès puisqu'une première école française ouvrira ses portes à Edmonton en septembre prochain. Un comité analogue a fait un travail tout aussi efficace à Calgary, et là également, une première école française ouvrira ses portes en septembre 1984. Nous parlons, bien sûr, d'écoles financées à même les deniers publics, dans les systèmes scolaires existants.

Au chapitre de l'éducation, l'ACFA a aussi été très active dans le dossier de la révision de la Loi scolaire de l'Alberta. En août 1983, nous avons rencontré le ministre de l'Education, M. David King, à qui nous avons remis un mémoire important sur les droits des Franco-albertains que nous souhaitons voir inscrits dans la Loi scolaire révisée.

Une autre rencontre a eu lieu avec le ministre King le 28 novembre, et entre-temps de nombreuses autres rencontres ont eu lieu soit avec le sous-ministre, M. Reno Bossetti, soit avec les fonctionnaires du ministère de l'Education (Language Services Branch). Il s'agit d'un dossier délicat et difficile, mais les négociations entreprises semblent s'avérer fructueuses et nous sommes optimistes quant aux résultats anticipés que nous devrions connaître prochainement.

Politique

C'est surtout à ce chapitre de l'éducation que nous avons fait porter nos efforts dans nos dossier politiques. En outre toutefois, je veux ajouter que l'ACFA provinciale a présenté un mémoire il y a moins de deux semaines au Comité albertain sur la tolérance et la compréhension. Ce comité relève, comme on le sait, du ministère de l'Education.

Sur la scène fédérale, votre président a rencontré, à deux reprises le Secrétaire d'Etat, M. Serge Joyal, pour aborder avec lui un bon nombre de questions, notamment celles qui concernent nos dossiers de l'éducation française et du développement communautaire.

Education permanente

Il y a un autre dossier important que votre exécutif a ouvert dès les premières semaines de son entrée en fonction: c'est celui de l'éducation permanente et populaire. Des démarches initiales ont été entreprises il y a plusieurs mois auprès du ministère albertain de l'Education supérieure et du Secrétariat d'Etat pour faire avancer ce dossier que nous avons d'ailleurs développé conjointement avec la Faculté Saint-Jean. En décembre 1983, nous avons demandé à la Faculté d'assumer ce dossier et là encore, nous avons toutes les raisons de croire qu'on pourra voir des résultats concrets dans les mois qui viennent. Ce projet revêt une importance capitale pour nous car il est intimement lié à notre priorité de développement communautaire.

Suite du Rapport du Président en page 10

Avis de convocation

Tous les membres de l'A.C.F.A. sont cordialement invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'A.C.F.A.

qui se tiendra à l'auditorium de la Faculté St-Jean

(8406 - 91e rue, Edmonton, Alberta)

le samedi 3 mars 1984

à 13 h 30

Cette assemblée sera suivie d'un forum où tous les intéressés seront invités à adresser leurs questions et leurs remarques au Comité exécutif 1983.

Ordre du jour

de l'assemblée générale annuelle de l'ACFA.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 5 mars 1983.
3. Suites du procès-verbal.
4. Rapport du président général
5. Rapport de la Fondation de l'ACFA.
6. Rapport financier
7. Amendements aux Statuts et Règlements recommandés par le Conseil général.
8. Nomination d'un vérificateur
9. Rapport du Comité des candidatures
10. Brefs discours des candidat(e)s.
11. Autres items:
    11.1
    11.2
    11.3
12. Comité des élections et élections

Le Forum débutera pendant le compte des voix et sera interrompu temporairement au besoin pendant les autres tours de scrutin.



Assemblée annuelle de l'ACFA
ROND-POINT '84

Services gouvernementaux

Un des objectifs qu'envisage l'ACFA est d'obtenir des services gouvernementaux en français pour tous les Franco-albertains. Au niveau fédéral, la tâche qu'il reste à accomplir est immense, mais les nombreux contacts que nous avons eus avec des représentants du Conseil du Trésor, avec le Commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden et son représentant à Edmonton, M. Gérard Finn, avec des représentants des ministères de l'Expansion économique régionale, de Santé et Bien-Etre, d'Agriculture Canada, de la Main-d'Oeuvre et Immigration, de la Gendarmerie Royale, de la Société des Postes, etc, nous permettent d'espérer des résultats concrets sinon à court terme, du moins à moyen terme.

Au provincial, comme vous le savez, nous avons surtout concerté nos efforts avec les ministères de l'Education et de l'Education supérieure, mais nous avons aussi entrouvert une porte au ministère de la Consommation et des Corporations. Au niveau municipal, ce sont les régionales qui devront faire les démarches qui s'imposent.

Ajoutons enfin que nous avons rencontré, de façon non formelle, un grand nombre de ministres et de représentants gouvernementaux lors de réceptions et à l'occasion de rencontres sociales.

Communications

Au chapitre des communications, nous avons entretenu des relations constantes avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi qu'avec Radio-Canada Edmonton.

Au niveau du CRTC, nous avons fait un certain lobbying pour plusieurs régions et nous savons maintenant que prochainement, grâce à de telles interventions, la région de Bonnyville pourra capter, par câble, la station montréalaise Télé-métropole ainsi que le poste radiophonique CKAC.

Nous sommes en voie d'organiser un colloque en communications pour ce printemps auquel participeront des représentants du CRTC et de Radio-Canada. Nous espérons que toutes les régionales de l'ACFA pourront profiter de cette rencontre.

Nous avons également mis sur pied un comité ad hoc pour faire une étude sur l'information écrite au sein de nos communautés, c'est-à-dire les publications régionales, le Franco et autres journaux. Ce comité doit faire des recommandations à l'exécutif provincial le 31 mai 1984.

Développement artistique

Tel que mentionné au début de ce rapport, la Commission culturelle de l'ACFA a quelque peu changé son orientation: elle entend consacrer ses énergies à la formation et à la promotion de nos artistes franco-albertains plutôt que de mettre l'accent sur les tournées d'artistes des autres provinces. Un premier effort en ce sens a été tenté en collaboration avec Francophonie-Jeunesse de l'Alberta et à l'occasion du Rond-Point 84, on pourra voir à l'oeuvre une quinzaine de jeunes talents franco-albertains lors de la Soirée-variétés.

En outre, nous nous sommes efforcés d'exposer davantage nos artistes franco-albertains en leur donnant l'occasion de participer au Contact Franco-Ouest à Winnipeg et au Contact Ontarois à Toronto.

Développement économique

La principale activité de l'ACFA dans le domaine économique a été sa participation à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada (Commission MacDonald). Nous nous sommes, en effet, présentés devant cette commission le 14 novembre dernier à Edmonton et avons eu l'occasion d'avoir une franche discussion avec les commissaires. La Commission doit d'ailleurs revenir à Edmonton au cours de l'année pour poursuivre le dialogue avec les intervenants.

Activités du président

Comme vous le savez, cette année le président général de l'ACFA a disposé de suffisamment de temps pour avoir des heures régulières de bureau, trois jours par semaine. Cela lui a permis de maintenir un contact permanent avec les régionales, un grand nombre de personnes, et le personnel du secrétariat provincial.

En outre, durant la vacance du poste de directeur général, il a fourni un travail de suppléance de façon continue. En plus de participer à un grand nombre de réunion, de conférences, de déjeuners d'affaires, le président s'est affairé à maintenir une correspondance assidue, notamment dans le domaine des relations publiques: lettres de remerciement, d'appréciations pour services rendus, ou cartes de félicitations.

Mentionnons encore que le président a été élu pour siéger sur le Conseil d'administration de l'ACELF et au Bureau de direction de la FFHQ pour y représenter les provinces de l'Ouest. Ces nombreuses fonctions ne l'ont cependant pas empêché de visiter toutes les régionales de l'ACFA, dont certaines à plus d'une reprise.

Conclusion

En définitive, je n'hésite pas à dire que l'année 1983-84 a été une excellente année pour l'ACFA. Malgré plusieurs imprévus, nous avons atteint, dans une large mesure, les objectifs que nous nous étions proposés et nous avons assumé le leadership que l'assemblée annuelle de 1983 nous avait confié. Je remercie de façon particulière toute l'équipe de l'exécutif qui a fait preuve d'un dynamisme et d'un dévouement remarquables, ainsi que le personnel du secrétariat provincial dont la compétence et l'efficacité nous ont grandement aidé à relever tous les défis qui se sont présentés à nous.

Guy Goyette,
président général

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'ACFA

tenue en l'hotel Convention Inn South le samedi 5 mars 1983 à 13H30

M. Gaston Renaud, Président d'assemblée, invite les membres à prendre place dans la salle. Avant d'amorcer l'ordre du jour, M. Renaud souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi qu'aux invités venus de l'extérieur de la province dont M. Raymond Marcotte, Représentant du Conseil de la Vie française du Québec, Mme Denise Meilleur, adjointe au ministre d'Etat à Ottawa, M. Gabriel Dufault, Représentant de l'Assurance-vie Desjardins, M. Marcel St-Onge, Directeur du Programme des groupes minoritaires aux langues officielles au Secrétariat d'Etat, M. Pierre Juneau, Représentant du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec et enfin, Mme Jeannine Séguin, Présidente de la Fédération des francophones hors Québec.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jules Van Brabant - Adolphe Boissonneault tel que présenté.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTEE

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE TENUE LE 6 MARS 1982

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 mars 1982 est proposée par le Père Forget - Valère Grenier tel que présenté.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTEE

3. RAPPORT DU COMITE EXECUTIF DE L'ACFA

M. Gaston Renaud présente le rapport du Comité exécutif provincial, lequel représente non seulement le travail accompli aux principaux dossiers de l'A.C.F.A. pour l'année encourue, mais aussi une mise au point sur les dossiers prioritaires à l'A.C.F.A. dont chaque membre reçu copie par l'entremise du Franco-Albertain.

Après avoir terminé cette présentation, M. Renaud ouvre les discussions.

M. Paul Dubé prend la parole et nous citons textuellement l'allocution présentée par ce dernier:

Monsieur le président,

Je m'oppose à la forme que prend le rapport intitulé "Le secteur prioritaire de l'éducation" tel que publié dans le Franco du 16 janvier et aujourd'hui officiellement dans le rapport du Comité exécutif de l'A.C.F.A.

Je n'y trouve pas un rapport du Comité exécutif; je n'y trouve pas une liste d'activités et de réalisations en éducation; j'y trouve plutôt une apologie qui veut empêcher l'action concrète vers la réalisation de véritables écoles françaises en Alberta. De cette apologie, relevons en tout de même les incohérences les plus flagrantes.

Tout d'abord, en plus d'un déluge de statistiques non analysées d'un rapport qui est public depuis déjà deux ans et qui donc n'a rien à voir avec cette année, l'A.C.F.A. fait appel à la prudence.

Mesdames et messieurs. Sachez que la prudence raisonnable est la mère de la sagesse, mais trop de prudence est mère de la paresse.

De plus, lorsque l'A.C.F.A. énonce et je cite: "Que pour répondre, comme il se doit, de manière démocratique, aux aspirations de l'ensemble des membres de l'A.C.F.A., nous avons choisi l'alternative de tâcher de répondre aux deux besoins à la fois", (fin de la citation) de répondre donc aux besoins de ceux qui veulent l'école d'immersion et de ceux qui veulent l'école française, l'A.C.F.A. se trompe... et elle se trompe doublement.

Les francophones qui désirent des écoles d'immersion en ont déjà. Ce besoin est donc une fausse préoccupation pour l'A.C.F.A.. De plus, le ministère de l'éducation a des professionnels pour aider les groupes qui veulent établir des écoles d'immersion. Qui travaille à l'établissement d'écoles françaises? Les parents luttent seuls. Ce qui prouve qu'une fédération provinciale de parents francophones a lieu de continuer à croître et à prendre son essor.

Pour ce qui en est du 2e soi-disant besoin, l'A.C.F.A. peut reposer en paix, car même les anglophones revendiquent des écoles françaises pour les francophones. Permettez-moi de vous citer un extrait de la conférence de Carolle Anderson, présidente nationale du Canadian Parents for French, prononcée le 20 janvier dernier à Calgary. Au sujet de l'article 23 de la nouvelle Charte, elle dit et je cite:

"There is no question that this section guarantees French children the right to learn in French. We are not talking about French immersion for these children; we are talking about the provision of French first language programs. There is no way that as English parents we would want our children to attend an English immersion class. It does not take too much imagination to realize that French and English children have different curriculum needs in learning the English language and the French language. While publicly signing the Charter of Rights, the Alberta government has taken no initiative to enshrine this principle in legislation for the benefit of the French minority of this province not for the benefit of English parents who want French immersion education. There has been support for French programs in the province but the provision of French language instruction is still permissive under the School Act and local school boards possess sole authority to implement and maintain French programs".

et M. le Président, vous nous parlez de ghetto et ceci sans mentionner un appui inconditionnel de la Fédération nationale des enseignants.



Assemblée annuelle de l'ACFA
ROND-POINT '84

Le vrai rôle de l'A.C.F.A. provinciale ne devrait pas être de faire des sondages et de tenter d'appuyer le système par le biais des conseils scolaires locaux. Il devrait plutôt concentrer ses efforts à faire un lobbying honnête et intelligent au niveau provincial afin d'établir des conseils scolaires francophones.

C'est à l'A.C.F.A. provinciale d'être à l'avant-garde de sa population par une politique de sensibilisation des données objectives en matière d'éducation. C'est à l'A.C.F.A. provinciale d'être à l'écoute des revendications de sa population surtout en ce qui à trait au domaine de l'éducation qui seul peut assurer la survie de la francophonie albertaine.

En conclusion, je propose:

"Que le rapport sur l'éducation tel que présenté aujourd'hui est totalement inacceptable et qu'il soit rayé du rapport du Comité exécutif de l'A.C.F.A. provinciale pour l'année 1982-83".

M. Hilaire Fortier intervient en avisant les membres que ce rapport de l'Exécutif provincial est présenté à titre d'information et n'est pas sujet à être modifié par l'assemblée générale.

La proposition de M. Dubé tombe par ce fait même.

Toutefois, le Comité exécutif accepte l'intervention de M. Dubé et avise ce dernier qu'une attention particulière sera portée à ce dossier.

ACCEPTE

Il est proposé par Gérard Mackall - Raymond Thibault:

"Que l'Exécutif provincial reconsidère les recommandations du rapport de la situation du réseau des Carrefours de l'Alberta préparé par M. Ken Choquette; que ces dernières soient soumises au prochain Conseil général pour clarification et reconsidération".

27 EN FAVEUR
12 CONTRE
ADOPTEE

Il fut ensuite proposé par Hilaire Fortier - Jean-Guy Thibaudeau:

"Que le rapport du Comité exécutif présenté en cette assemblée générale annuelle de l'A.C.F.A. soit reçu".

MAJORITE EN FAVEUR
4 CONTRE
ADOPTEE

4. RAPPORT FINANCIER

Le Président d'assemblée invite M. Médéric Tremblay à présenter le rapport financier 1982 vérifié de l'A.C.F.A.. M. Tremblay relève les points majeurs du rapport financier.

Un membre demande le montant d'investissement attribué au Carrefour provincial au cours de l'année.

Les membres sont tous en faveur à ce que le rapport financier 1982 vérifié de l'A.C.F.A. soit accepté.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTEE

5. NOMINATION D'UN VERIFICATEUR

Il est proposé par Hilaire Fortier - Jean-Guy Thibaudeau:

"Que M. Hector Therrien de la Firme King & Company soit vérificateur de l'A.C.F.A. pour l'année 1983".

TOUS EN FAVEUR
ADOPTEE

6. INCORPORATION DE L'A.C.F.A. REGIONALE DE CALGARY

Le 22 janvier dernier, le Conseil général de l'A.C.F.A. mandatait l'Exécutif provincial d'étudier la demande d'incorporation de l'A.C.F.A. régionale de Calgary sur la charte de l'A.C.F.A.

Lors d'une réunion de l'Exécutif provincial tenue ce matin, la résolution suivante fut proposée par M. Gaston Renaud - Hilaire Fortier et adoptée à l'unanimité:

"Que l'incorporation de la régionale de Calgary soit ratifiée par l'assemblée générale annuelle du 5 mars 1983".

Cette motion est ratifiée par le Père Forget.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTEE

Plusieurs applaudissements virent clore les discussions.

7. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS RECOMMANDES PAR LE CONSEIL GENERAL

Avant d'aborder lesdits Statuts et Règlements, M. Gaston Renaud apporte les corrections suivantes aux amendements présentés:

L'article 39 doit se lire comme suit.

Si au cours des 60 minutes qui suivent l'heure fixée pour une assemblée de l'Association, le quorum n'est pas atteint, cette assemblée sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même endroit. Si de nouveau le quorum n'est pas atteint dans les 60 minutes, cette assemblée sera dissoute si elle a été convoquée selon les articles 32 et 33; s'il s'agit d'une assemblée générale annuelle, elle aura lieu quel que soit le nombre de membres actifs ou à vie présents. L'annonce de la prochaine assemblée sera faite de sorte que le plus grand nombre possible de membres soit rejoint.

Omission de l'article 53

Article 50

Omettre la première phrase de cet article et ajouter les clauses suivantes.

l) fixer la cotisation des membres;

m) déléguer, à sa discrétion, ses pouvoirs au Comité exécutif

L'article 70 doit se lire comme suit:

Tout membre invité à siéger au Conseil général, à l'exception des coordonnateurs régionaux et employés du secrétariat provincial, aura le droit de réclamer ses frais de présence à toutes les réunions.

Article 81, omettre la première phrase.

L'article 88 doit se lire comme suit:

La durée du mandat des vice-présidents du Comité exécutif est de deux ans; il y aura toutefois alternance dans les années d'élection entre les premier et deuxième vice-présidents, d'une part, et les troisième et quatrième vice-présidents, d'autre part (voir la section portant sur les élections).

L'article 93 doit se lire comme suit:

Les quatre vice-présidents se verront attribuer par le président de l'A.C.F.A. les dossiers les plus importants de l'Association selon leurs compétences propres.

Article 94, au premier paragraphe de cet article omettre "en sa qualité de secrétaire trésorier de l'association."

Il est proposé par Michel Cloutier - Paul Bourgeois:

"Que les Statuts et Règlements présentés dans le cahier spécial du Franco-Albertain soient adoptés tels qu'amendés en cette assemblée générale annuelle 1983"

DISCUSSION

Un amendement est proposé par Jules Van Brabant - Michel Cloutier:

"Que l'article 9 e) se lise comme suit: entretenir des relations amicales avec les groupes de différentes origines ethniques et anglophones dans la province"

MAJORITE EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT
1 CONTRE
ADOPTE

Un amendement est proposé par Jules Van Brabant - Lava Pelchat.

"Que le droit de vote soit accordé au Président général et en cas de parité des voix son vote est négatif et que les articles 76, 83 et 89 soient amendés à cet effet"

M. Paul Bourgeois s'oppose entièrement à cet amendement.

21 EN FAVEUR
30 CONTRE
L'AMENDEMENT EST DEFAIT

VOTE SUR LA PROPOSITION INITIALE:

TOUS EN FAVEUR
ADOPTEE

8. RAPPORT DU COMITE DES CANDIDATURES ET ELECTION

Le président d'assemblée invite M. Jean-Guy Thibaudeau, Président du Comité des candidatures, à présenter son rapport.

Ouverture des nominations.

Candidature à la Présidence: M. Guy Goyette d'Edmonton

Candidatures à la vice-présidence:

M. Alain Nogue de Bonnyville
M. Deni Lorieau d'Edmonton
Mme Myriam Laberge-Deslauriers d'Edmonton
M. Ghislain Bergeron de St-Paul
M. Michel Cloutier de Calgary
Mlle Agathe Gaulin d'Edmonton
M. Valère Grenier de Rivière-la-Paix

La clôture des nominations est proposée par Gilbert Proulx - Raymond Thibault.

MAJORITE EN FAVEUR
1 CONTRE
ADOPTEE

M. Guy Goyette est élu Président de l'A.C.F.A. et est applaudi chaudement.

En ce qui a trait aux nominations à la vice-présidence, Mme Maryse Jobin recommande que chaque candidat se présente devant l'assemblée afin d'élaborer leur désir à former l'Exécutif provincial.

ACCEPTE

M. Lorieau informe l'assemblée que la cause des franco-albertains lui tient à coeur énormément étant franco-albertain lui-même.

Mme Laberge-Deslauriers informe l'assemblée que son intérêt à joindre l'Exécutif provincial est une suite logique à son implication au niveau régional ainsi qu'au niveau du Carrefour provincial.

M. Ghislain Bergeron, bien connu de tous, informe l'assemblée qu'il est depuis toujours intéressé à l'A.C.F.A. étant impliqué de près à l'A.C.F.A. régionale de St-Paul.

M. Michel Cloutier avise l'assemblée qu'il réside en Alberta depuis plus de 13 ans et qu'il fut Président de la Société franco-canadienne de Calgary au cours des années 1971, 72 et 73, membre de l'Exécutif régional en 1982-83. Ce dernier désire apporter tout son appui à M. Guy Goyette.

Mlle Agathe Gaulin informe l'assemblée qu'étant membre de l'Exécutif provincial cette dernière année, elle désire ardemment voir continuer tous les efforts entrepris au cours de son terme.

M. Valère Grenier informe l'assemblée que depuis trente ans déjà il est impliqué dans la francophonie albertaine.

M. Jean-Paul Bugeaud demande à l'assemblée s'il peut présenter quelques mots au nom de M. Alain Nogue étant absent de cette assemblée.

Ce dernier avise l'assemblée que M. Nogue est bien

Suite du Procès-verbal en page 12



Assemblée annuelle de l'ACFA
ROND-POINT '84

connu de tous ayant été instituteur à l'Ecole J H. Picard plusieurs années et ayant occupé le poste de directeur au Bureau de l'éducation de l'A C.F A. Actuellement M Nogue occupe le poste d'assistant au Surintendant des écoles catholiques à Bonnyville District Lakeland-150. Il est très évident que ce dernier pourra accomplir un très bon travail en tant que vice-président de l'A.C.F.A.

Suite à ces courtes présentations, quelques employés sont invités à distribuer des bulletins de vote à l'assemblée.

Ces bulletins seront ramassés par Messieurs Marcel St-Onge, Gabriel Dufault et Raymond Marcotte qui forment le Comité des élections avec M. Jean-Guy Thibaudeau.

La compilation terminée, l'assemblée est avisée que 114 votes furent énoncés dont 109 acceptés et 5 annulés

Les nominations sont les suivantes:

1er vice-président, M Alain Nogue
2ème vice-présidente, Mme Myriam Laberge-Desauriers
3ème vice-président, M Michel Cloutier
4ème vice-président, Ghislain Bergeron

Il est proposé par Jules Van Brabant - Gilbert Proulx.

"Que les bulletins de vote soient détruits"

TOUS EN FAVEUR
[redacted]

M Renaud reprend la parole en citant la présence des anciens Présidents de l'A.C.F.A. provinciale en cette assemblée.

M Louis A Desrochers
M Jules Van Brabant
M Jean-Paul Bugeaud
M Lucien Maynard

Le nouveau Président de l'A.C.F.A., M. Guy Goyette, est invité à prendre la parole. Ce dernier fait part de ses félicitations à l'Exécutif sortant pour le gigantesque travail accompli au cours de ce dernier terme. Ce dernier remet une plaque au Président sortant, M. Gaston Renaud, commémorant son dévouement à la présidence de l'A.C.F.A. pour l'année 1982, 83

Après quoi M Goyette apporte un aperçu des priorités que se fixera l'Exécutif provincial au cours de ce nouveau terme dont le membership, l'école française et le dossier économique de l'A C F.A., ceci sera plus longuement élaboré lors du banquet prévu en soirée.

9. AUTRES ITEMS

9.1
9.2
9.3
9.4
9.5

10. LEVEE DE L ASSEMBLEE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Gilbert Proulx - Eglande Mercier.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTEE

Changements aux Statuts et Règlements

Le Conseil Général recommande à l'Assemblée Générale Annuelle que les changements suivants soient apportés aux Statuts et Règlements:

ACTUEL

Article 57

Le Conseil général sera formé des personnes suivantes:

a) les membres du Comité exécutif,

b) le président de chacune des régionales incorporées sous la Charte de l'A.C.F A.,

c) un délégué régional pour toute fraction de 400 membres actifs ou à vie, pour chacune des régionales incorporées sous la Charte de l'A.C.F.A.,

d) les présidents d'organismes acceptés à siéger à l'instance décisionnelle du Conseil général ou leurs délégués,

e) le président général sortant de charge

f) les présidents des comités consultatifs provinciaux permanents;

g) le directeur général de l'Association,

h) les membres du personnel du secrétariat provincial responsables des principaux dossiers de l'Association;

les coordonnateurs des régionales incorporées sous la Charte de l'ACFA à la discrétion de chacune des A C.F A régionales,

i) et en cas de besoin, toute autre personne ressource utile à la bonne marche de la réunion Ex. vérificateur, conseiller juridique)

PROPOSE

que l'alinéa C de l'Article 57 se lise comme suit:

"un délégué régional par fraction de membres actifs ou à vie, en règle le 30 septembre de chaque année, pour chacune des régionales incorporées sous la Charte de l'A.C.F A.,"

Prière de noter que la discussion soulevée par cette proposition laissait entendre que c'était le Conseil général qui déterminerait la fraction requise.

ACTUEL

Article 105

Une régionale doit maintenir, chaque année, un nombre d'au moins 100 membres actifs ou à vie dans sa région et agir en conformité avec la Charte et les Statuts et Règlements de l'Association pour justifier sa permanence.

PROPOSE

que l'Article 105 se lise comme suit:

"Une régionale doit maintenir, chaque année, un nombre de membres actifs ou à vie dans sa région et agir en conformité avec la Charte et les Statuts et Règlements de l'Association pour justifier sa permanence. Le nombre minimum requis de membres actifs ou à vie sera fixé par le Conseil Général."

ACTUEL

Article 59 Compétence du Conseil général

e) ratifier le choix des signataires recommandés par l'Exécutif.

Article 60: Compétence du Comité exécutif.

d) recommander le nom des signataires de l'Association au Conseil général voir la section traitant des FINANCES

PROPOSE

"que l'alinéa "e" de l'Article 59 et l'alinéa "d" de l'Article 60 soient rayés et que l'Article 116 soit maintenu en y rayant la référence au contrôleur"

ACTUEL

Article 116

Outre le directeur-général et le contrôleur, deux personnes nommées par le Comité exécutif auront l'autorisation de signer les chèques, billets, lettres de change et autres effets négociables pour le compte de l'Association. Pour être connus valables, ces documents devront être munis de la signature d'au moins deux de ces quatre personnes.

PROPOSE

Si la proposition était acceptée, l'Article 116 se lirait comme suit:

Outre le directeur général, deux personnes nommées par le Comité exécutif auront l'autorisation de signer les chèques, billets, lettres de change et autres effets négociables pour le compte de l'Association. Pour êt... connus valables, ces documents devront être munis de la signature d'au moins deux de ces trois personnes.

Hommage à Louis Richard

Par Emilienne Lemay

Louis Richard de Plamondon, Alberta est décédé le 29 décembre 1983 à l'hôpital d'Edmonton, à l'âge de 60 ans.

Louis Richard est né le 8 décembre 1923 à Plamondon, Alberta.

En 1953, il épousa Alice Tardif de la mission du Lac-La-Biche, Alberta. Ensemble ils ont élevés 4 enfants.

Il laisse dans le deuil son épouse Alice (Tardif) et ses enfants, Lorraine, Diane Lord et son époux Henri, Léonel et son épouse Emilie (Plamondon), et Noël. Deux petits enfants; Angélina et Jessicia. Sept soeurs et frères, Octavia et son époux Paul Cloutier de Legal, Mary et son époux Frédérick Bourassa de Plamondon, Christilla et son époux Gérald Plamondon de Plamondon, Thérèsa et son époux Bill Klein de Régina, Saskatchewan, John et son épouse Annette de Nanaimo, C.B., George et son épouse Lidia de Innisfail, Alta., Philip et son épouse Lucille de Plamondon.

Les porteurs étaient David Bourassa, Richard Cloutier, Bernard Plamondon, Ernest Stuparyk, Dale Richard, Denis Tardif.

Les prières et la messe de la résurrection ont eu lieu le 2 janvier 1984, à 10 h 00 dans la paroisse de St-Isidore, Plamondon, sous la présidence de M. Labbé Sicotte curé.

Il y eut une garde d'honneur par les Chevaliers de Colomb. Louis Richard repose maintenant dans le cimetière paroissial de Plamondon.

Avec sa douceur et son caractère tranquille, Louis Richard était un homme dédié à sa famille et sa communauté. Il a suivi pour plusieurs années comme directeur de la Caisse Populaire. Il aimait bien les sports et parfois participait au curling.

Tous se souviendront de Louis Richard comme d'un ami généreux.

Hommage à Alexandre Lemay

Alexandre Lemay de Plamondon, Alta. est décédé le 11 janvier 1984 à l'âge de 56 ans.

Alexandre Lemay est né le 9 juin 1927 à Berwie, Alberta. En 1948 il épouse Valentine Plamondon de Plamondon.

Ensemble ils ont élevé 2 garçons.

Il laisse dans le deuil son épouse Valentine (Plamondon) et ses enfants Arthur Lemay et son épouse Rachelle, Ronnie Lemay et son épouse Irene et 5 petits enfants, deux soeur Jeanne (Plamondon) et son époux Alcide de Plamondon, Annette (Ewanchuk) et son époux Iven de Kelowna, C.B.

Les porteurs étaient: Alcide Plamondon, Iven Ewanchuk, Arthur Plamondon, Lucien Côté, Roland Plamondon et Charles l'Heureux.

Les prières et la messe de la résurrection ont eu lieu le 14 janvier 1984 à 1h h 00 dans la paroisse de St-Isidore Plamondon sous la présidence de M. Labbé Bois, curé.

Alexandre Lemay repose maintenant dans le cimetière paroissial de St-Jeanne d'Arc, Lac des Oeufs, Alta.

Alexandre, un homme tranquille, possédait une des plus grandes qualités, celle de diriger avec sourire son personnel. Il a fondé la compagnie "West Mark Produits" première compagnie Canadienne fournisseur de bâtons de hockey à Edmonton. Alexandre c'était officiellement retiré le 4 novembre 1983 après 30 ans de service.

Il fut bien actif au centre des pionniers de Plamondon, comme directeur du centre. Il avait organisé "La marche pour la bonne santé", qui regroupait jusqu'à 14 marcheurs. Il a organisé plusieurs activités pour les pionniers.

Les pionniers et toute sa famille et ses amis manqueront sa douceur, sont amitié et son leadership.



CBXFT cette semaine

«La Prisonnière du désert»

Au **Ciné-club** du dimanche 19 février à minuit vingt, Radio-Canada proposera aux cinéphiles *la Prisonnière du désert (The Searchers)*, un film de John Ford mettant en vedette John Wayne, Jeffrey Hunter et Vera Miles.

Ce western psychologique très différent des productions habituelles de John Ford, nous expose de façon à la fois dramatique et pathétique la quête d'un homme à la recherche de la sérénité au sortir d'un amour malheureux.

Nous sommes dans les plaines perdues de la campagne américaine, peu après la Guerre de Sécession et nous assistons au massacre d'une famille de fermiers par une bande de Comanches. Ils épargnent néanmoins deux jeunes filles qu'ils font prisonnières et qu'ils emmènent avec eux. Mais leur oncle, une sorte d'aventurier instable qui arrive inopinément, s'élance tout de suite à leur poursuite espérant sauver ses deux nièces.

Avec l'aide d'un métis, il réussira à retrouver l'une des deux jeunes filles, mais constatera avec chagrin que l'autre a été tuée par ses ravisseurs.

Certains critiques qui admirent la construction rigoureusement classique de ce film le considèrent même comme «le western par excellence» tant il regroupe à la perfection tous les éléments qui caractérisent le genre et en font la grandeur.

«Tintin et le Lac aux Requins»

Dans le cadre de **Ciné-famille**, le **samedi 24 février à 14 heures**, le Festival Tintin se continue avec au programme *Tintin et le Lac aux Requins*.

Ce film d'aventures avec le jeune reporter-héros Tintin, son chien Milou et ses amis le professeur Tournesol et le capitaine Haddock est réalisé en dessins animés sous la direction de Raymond Leblanc.

Les admirateurs de Tintin, et ils sont de tous les âges entre 7 et 77 ans, seront heureux de retrouver leur jeune champion aux prises cette fois avec son ennemi de toujours, le sinistre Rastapopoulos.

Tout près d'un lac isolé dans la campagne de Syldavie, le professeur Tournesol effectue des expériences scientifiques. Invités à l'aller rejoindre, Tintin, le capitaine Haddock ainsi que les deux détectives Dupond et Dupont n'hésitent pas à se rendre incontinent sur les lieux.

Au cours du voyage, après avoir échappé de justesse à un accident d'avion, Tintin découvre presque tout de suite qu'un groupe mystérieux a établi son repère secret au fond du lac d'où il espionne le professeur Tournesol, afin de s'emparer de ses inventions.

Et, comme toujours, Tintin, grâce à son courage, à son sens déductif exceptionnel et avec l'aide cette fois de deux jeunes Syldaves, réussira à contrer les gangsters et à triompher une fois encore du machiavélique Rastapopoulos.

«Le chat connaît l'assassin»

Le chat connaît l'assassin (The Late Show), tel est le titre du film qui sera présenté à **Télé-sélection**, exceptionnellement le mercredi 22 février à 23h15. Réalisée par Robert Burton, cette comédie policière met en vedette Art Carney, Lily Tomlin et Bill Macy.

À Los Angeles, Ira Wells, un détective privé à sa retraite, est obligé sous le coup des événements de se remettre au travail. En effet, son ancien associé, Harry Regan, se présente un jour chez lui, blessé, où il meurt peu après. Wells découvre que peu avant son assassinat, son ami enquêtait sur une affaire plutôt minable et farfelue. Il était à la recherche d'un bandit qui avait kidnappé le chat d'une excentrique appelée Margo.

Wells, qui se rend aux funérailles de son ex-associé, a la surprise d'y voir Margo au bras d'un ancien informateur qu'il connaît bien. C'est alors que Wells décide de s'occuper de l'affaire en souvenir de son ex-associé.

Entre-temps, Brian Hemphill, le kidnappeur du chat, est tué à son tour et l'on retrouve sur lui des timbres volés. Ces indices mènent finalement Wells et Margo à l'appartement d'un complice d'Hemphill, un certain Escobar, dont ils découvrent le cadavre dans le réfrigérateur, tout comme le chat kidnappé dans un coin de l'appartement.

Grâce à la quantité d'indices qui s'accumulent peu à peu, Wells parviendra à découvrir la surprenante vérité.

Le chat connaît l'assassin



«La Bande des quatre»

Le jeudi 23 février à 20 heures, **les Grands Films** diffuseront *la Bande des quatre (Breaking Away)*, un film de Peter Yates, avec comme interprètes Dennis Christopher, Paul Dooley et Barbara Barrie.

Cette comédie de moeurs dépeint de façon fort sympathique les moeurs de jeunes d'un milieu populaire et établit un constat social sur un ton plein de finesse et d'alacrité.

Dave, un adolescent passionné de bicyclette et admirateur fervent des coureurs italiens, passe presque tout son temps libre à pratiquer son sport favori. Il lui arrive même à l'occasion de participer à des courses ici et là. Comme il va jusqu'à adopter les moeurs des coureurs qu'il admire, Dave soulève ainsi la colère de son père, un vendeur de voitures. Dave ira même jusqu'à se faire passer pour un Italien afin de pouvoir courtiser une jeune étudiante du collège de l'endroit dont les camarades méprisent et snobent les jeunes gens défavorisés de la ville.

Alors, afin de se faire valoir au mieux de ses aptitudes de cycliste, Dave profite de la course à bicyclette traditionnelle du collège, ouverte cette année à des équipes de l'extérieur, pour s'y inscrire.

La Prisonnière du désert





La Bande des quatre

HORIZON ALBERTA

Vous voulez savoir ce qui se passe en Alberta? Regardez HORIZON-ALBERTA le mercredi à 20 h 30.

Voici quelques-uns des sujets qui seront à l'affiche prochainement:

22 février:

- "Profil du juge William Robert Sinclair" Vous aurez un aperçu de la vie publique et privée d'un juge en chef de la Cour supérieure
- "Salon du livre à Edmonton" Les faits saillants du Salon et entretiens avec des auteurs

29 février:

- "Table ronde sur les critères d'admissibilité à la nouvelle école française d'Edmonton en septembre 1984. Animée par Danièle Petit, cette table ronde aura entre autres, comme invités





- Philippe Gibeaud, commissaire des écoles séparées catholiques d'Edmonton
- Bradley Willis, porte-parole en faveur de l'Immersion
- Phillipe Bourigeault ancien président du Comité de parents de l'Ecole St-Thomas.
- Claudette Roy, présidente du Comité ad hoc pour l'école française.

HORIZON-ALBERTA, le mercredi à 20 h 30 à l'antenne de CBXFT

Activités socio-culturelles

Jeudi 23 février:

Bonnyville:

Assemblée annuelle de la Caisse populaire St-Louis au centre culturel.

Edmonton:

L'enfant et l'hospitalisation. Des mamans qui ont vécu l'expérience nous aviseront de la façon de procéder a préparer l'enfant avant qu'il ou elle subisse une opération. Les effets d'un séjour à l'hôpital (séparation, etc...)

Pour de plus amples informations contactez Mona au 436-6161.

Vendredi 24 février:

Bonnyville:

Ciné-soleil "Le roi des singes contre le palais célestre" à 16 heures. Pour plus amples renseignements téléphonez au 826-5275

Falher:

Le Carnaval d'hiver à St-Isidore. Pour plus amples renseignements téléphonez au 837-2026. (Le 24 et 25 février)

Lethbridge: Projection de film à 21 heures au centre culture. "La phone farieur et la quarantaine" Entrée gratuite

Grande Prairie

Carnaval en collaboration avec "Cabin Fever Days" - parade le soir

Samedi 25 février:

Calgary

Danse rétro à 20 h 30 à la salle Ste-Famille. Prix d'admission 5$ par personne.

Grande Prairie

Souper et danse à 18h au Parc Evergreen. Contactez Paulette au 532-6098, Marguerite au 532-6563 ou Marcel au 532-0210 pour de plus amples renseignements.

Plamondon:

Ciné-club pour les enfants "Comme les six doigts de la main" à l'amphithéâtre de l'école de Plamondon à 16 h 30.

St-Paul: Enregistrement de l'émission radiophonique avec CHFA. Pour plus amples renseignements téléphonez au 645-4800.

Vendredi 2 mars:

St-Paul:

Ciné-club au centre culturel à 16 heures. Pour plus amples renseignements téléphonez au 645-4800.

Mardi 6 mars:

Edmonton:

Présentation sur les rapports d'impôt de 1983 par une personne de Revenus Canada à 19 h 30 à la Faculté Saint-Jean. Pour de plus amples renseignements, téléphonez au 468-1254, poste 206.

Vendredi 9 mars:

Bonnyville:

Ciné-soleil au centre-culturel. "Mousaki" Pour plus amples renseignement téléphonez au 826-5275.

Dimanche 11 mars.

Bonnyville:

Concours orateur à 20 h à l'école Intermédiaire. Pour plus amples renseignements téléphonez au 826-5275.

Mardi 13 mars:

Calgary:

Réseau femme présente la mode de printemps à 17 h 30. Pour plus amples renseignements téléphonez au 262-7074.

Samedi 17 mars:

Calgary

Ciné-Jeunesse à l'ONF à 10 h 30. "Tintin et le lac aux requins" Pour plus amples renseignements téléphonez au 262-7074.

St-Paul: Spectacle annuel des Blés d'Or à l'école regionale à 19 h 30. Pour plus amples renseignements téléphonez au 645-4800.

Dimanche 18 mars:

St-Paul

La 15e cabane à sucre de St-Paul au centre récréatif. Pour plus amples renseignements téléphonez au 645-4800.

Vendredi 23 mars.

Bonnyville

Ciné-soleil "Les garennes de Watership down" Pour plus amples renseignements téléphonez au 826-5275.

Dimanche 25 mars.

Plamondon:

Spectacle d'artiste locaux avec CFHA à l'amphithéâtre de l'école de Plamondon à 14 hres.



Délicieuses recettes amaigrissantes

C'est toujours la même chose! La période des fêtes avec ses festins qui résultent en ces livres accumulées autour de la taille, on voudrait les voir fondre aussi vite qu'elles nous sont apparues. Voilà pourquoi il est important (spécialement après les fêtes) de choisir des aliments sains et nutritifs et de faire de l'exercice.

L'hiver occasionne parfois un laisser-aller côté activités, pourtant cette saison nous offre un éventail d'activités telles que le patinage, le ski, la raquette ou tout simplement des randonnées pédestres en famille ou une marche en forêt, sont tous une bonne façon de garder notre corps en bonne forme.

Les habitudes alimentaires sont aussi très importantes. Une diète équilibrée, suivant les conseils du guide alimentaire canadien, le sel et les aliments à haut taux de cholestérol doivent être utilisés de façon rationelle. Ces recettes ont été spécialement choisies pour vous et votre famille, avec le nombre de calories par portion et quelques renseignements utiles sur la nutrition.

Pour un repas copieux mais en gardant toujours à l'esprit le nombre de calories, un chili végétarien offre un tout autre aspect au bon vieux chili que tout le monde connaît bien, et dont votre famille raffolera. Ce plat se congèle facilement et se sert en toutes occasions.

Pour succomber à la tentation l'aubergine à la parmigiana est le plat par excellence. Le mélange d'herbes et d'huile de maïs se mêle parfaitement aux aubergines, et on peut tout aussi bien l'utiliser pour assaisonner d'autres légumes, où le mélanger à toutes variétés de pâtes alimentaires.



Un repas exquis "Aubergine à la parmigiana."

Aubergine à la parmigiana

- 8 tranches d'aubergine (1/4 de pouce d'épais)
- 1 c. à table d'huile de maïs Mazola
- le mélange d'herbes & d'huile de maïs (voir recette ci-dessous)
- 1 boîte de 19 onces de tomates, écrasées
- 4 onces de fromage au lait écrémé Mozzarella tranché mince
- 4 c. à thé de fromage parmesan râpé

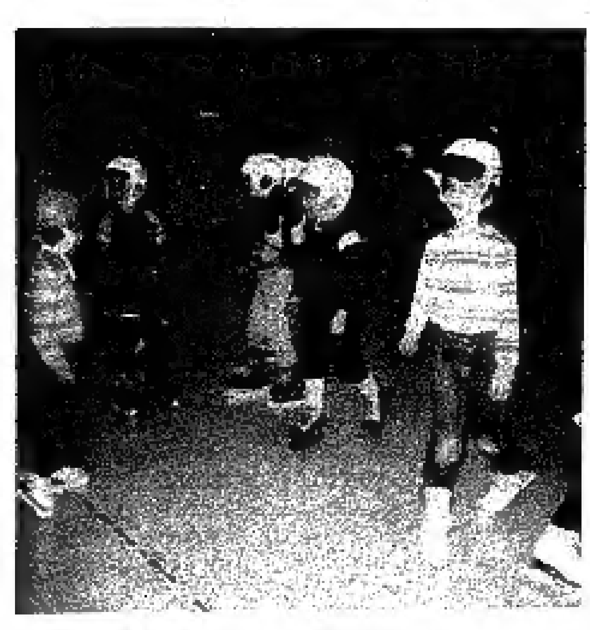
Badigeonner un côté seulement de tranches d'aubergine avec l'huile de maïs, et les disposer dans un plat peu profond allant au four 9" x 13". Combiner le mélange d'herbes & d'huile de maïs ainsi que les tomates écrasées pour faire une sauce. Couvrir les aubergines avec le mozzarella la sauce au tomate ainsi que le parmesan. Cuire au four à 375°F, 20 minutes ou jusqu'à ce que les aubergines soient tendres. Donne 4 portions. Chaque portion contient: 210 calories, 10 g de protéines, 10 g d'hydrates de carbones, 6 g de gras polyinsaturés, 4 g de gras saturés et 20 mg de cholestérol.

Mélange d'herbes & d'huile de maïs: dans un malaxeur mettre 1/4 de tasse d'huile de maïs Mazola, 1 tasse de persil frais, 1 c. à thé de basilic, 1 c. à thé de marjolaine et 1/8 c. à thé de poivre. Mélanger à vitesse moyenne 1 minute ou jusqu'à ce que le mélange soit crémeux. Donne 1/3 de tasse. Chaque c. à thé contient 35 calories, 2 g de gras polyinsaturés, 0 g de gras saturés, 0 mg de cholestérol et 5 mg de sodium.

A Bonnyville

On patine dans le gymnase?

Environ 200 élèves de la maternelle à la 2e année participent présentement à un programme de patinage offert par l'école élémentaire Notre Dame sous la direction de M. Gilbert Guénette. Ces sessions se déroulent depuis le 25 janvier à raison de 3 cours par semaine pour chaque groupe.



Les enfants ne manquent pas de s'y amuser.

Le programme comprend une session d'exercise d'équilibre avec patins dans le gymnase et six sessions de patinage. De plus, à l'intérieur de chaque groupe les élèves ont été divisés en fonction de leurs habilités afin de permettre à chacun d'avancer à son propre rythme.

Enfin, il est à souligner la participation active de plus de soixante parents à différents niveaux du programme. Que ce soit comme instructeur, volontaire pour lacer les patins ou donateur de patins à l'école; tous ont contribué directement à la réalisation du programme qui prévoit se terminer le 20 février.



M. Roland Lajoie montre aux enfants comment faire. Ou serait-il participant lui aussi?



CAPSULES

BRAILLECT LIT POUR LES AVEUGLES

(SHS) Un appareil électronique qui lit le braille, pour quoi faire ? Pour aider les aveugles qui ne savent pas lire au toucher, et aussi pour permettre le traitement automatisé des textes écrits en braille. Ce sont deux chercheurs du département de biophysique de l'Université de Sherbrooke, Gérard Lachiver et Jean-Pierre Vachon, qui ont mis au point cet appareil, appelé Braillect, pour améliorer la situation des aveugles et contribuer à leur intégration sociale. Ceci, en attendant la réalisation d'appareils de petit format et peu coûteux pouvant lire les caractères imprimés conventionnels.

SATELLITES, OUI DALLAS, NO

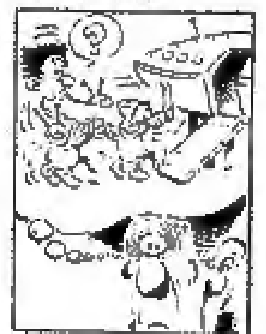
(SHS) Lorsque les satellites des grandes puissances diffuseront partout à travers le monde leurs émissions, directement dans les foyers, qu'adviendra-t-il des cultures nationales ? C'est une question qu'on se pose en Europe, a déclaré le directeur-adjoint sur les droits humains au Conseil de l'Europe, M. Frits Hondius, récemment de passage à l'Université de Montréal. Le phénomène «Dallas» inquiète beaucoup de gens, a dit M. Hondius. Cette série américaine bat en effet des records de cote d'écoute partout où elle est diffusée.

UNE PIROGUE DE 300 ANS

(SHS) Le musée d'archéologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières s'est porté acquéreur d'une pirogue vieille de trois cents ans. Cette pirogue est dite «monoxyle» parce qu'elle a été creusée dans un tronc d'arbre. Découverte au fond du Lac à l'Eau Claire, au nord de Saint-Alexis-des-Monts, la pirogue a momentanément été confiée aux spécialistes de l'Institut canadien de conservation à Ottawa, qui la traiteront pour empêcher son vieillissement. Les mêmes spécialistes ont évalué qu'elle avait dû être fabriquée entre l'an 1540 et 1700. Selon le conservateur du musée, monsieur René Ribes, la pirogue serait l'oeuvre d'Amérindiens de la famille «algique».

UN VOYAGE EXTRA

(SHS) Plus de 200 Américains prétendent avoir été enlevés par des extraterrestres pour un court voyage interstellaire. Un psychologue de l'Université du Wyoming, Léo Sprinkle, se spécialise même dans l'hypnose de ces kidnappés, afin de leur faire «revivre» leur voyage. Hélas pour M. Sprinkle, l'une de ses plus brillantes et «sincères» voyageuses vient de révéler que son histoire était inventée. Cela n'empêchera pas le psychologue d'organiser à son université, du 23 au 25 juin, la quatrième conférence annuelle des «Contactés».



renseignements sur l'impôt

Q. Certains contribuables qui suivent des cours de soir demandent si les frais de scolarité sont admissibles comme déduction d'impôt.

R. Oui, vous pouvez réclamer ces frais comme déduction d'impôt, pourvu que les cours en question aient été donnés par une école ou université reconnue ou par un établissement inscrit au ministère de l'Emploi et de l'Immigration et au ministère du Revenu et que les frais scolaires aient dépassé 100$. L'étudiant doit demander qu'on lui fournisse des reçus aux fins d'impôt, et les attacher à ses déclarations d'impôt.

renseignements sur l'impôt

Q. Je suis une ménagère qui gagne un revenu supplémentaire en gardant des enfants pendant que leurs mères travaillent. Dois-je produire une déclaration d'impôt et inscrire mes revenus de garde d'enfant?

R. Oui, si vous êtes imposable. Mais dans le cas où vous ne l'êtes pas, votre revenu net excédent 570$ serait pris en considération pour diminuer l'exemption de marié réclamée par votre conjoint.

renseignements sur l'impôt

Q. Je suis locataire et j'ai habité deux appartements différents pendant l'année 1982. Le propriétaire de celui que j'ai occupé jusqu'à la mi-novembre me dit qu'il n'a pas à me remettre de relevé 4 (pour le Remboursement d'impôts fonciers) puisque je n'habitais plus le logement à la fin de l'année. Mon nouveau propriétaire, quant à lui, dit qu'il ne doit pas me remettre de relevé 4 non plus puisque je n'ai occupé le nouvel appartement qu'un mois et demi en 1982. Lequel a raison?

R. L'ancien propriétaire a raison. Le relevé 4 doit être remis au locataire habitant le logement au 31 décembre, qu'il vienne tout juste d'emménager ou non. Ce propriétaire a jusqu'à la fin de février pour remettre ce relevé au locataire, sans quoi il s'expose à des pénalités.

renseignements sur l'impôt

Q. L'année dernière je n'ai pas gagné un revenu suffisant pour être imposable. Cependant, mon employeur a retenu sur mon salaire un montant pour l'impôt provincial et pour le régime de rentes du Québec. Dois-je produire une déclaration d'impôt?

R. Il est certainement préférable de produire une déclaration des revenus du Québec, car vous recevrez un remboursement complet de tout l'impôt retenu. De plus, vous aurez peut-être droit au remboursement, en partie ou en totalité, des cotisations au RRQ qui ont été retenues. Si aucun impôt fédéral n'a été retenu sur vos payes, vous n'avez cependant pas à produire une déclaration fédérale d'impôt sur le revenu.

renseignements sur l'impôt

Q. Il y a huit ans, ma femme et moi avons acheté une maison pour 50 000$, et nous l'avons toujours utilisée comme notre résidence principale. Au cours des années nous avons dépensé plusieurs milliers de dollars en améliorations, mais l'an dernier nous ne l'avons vendue qu'au prix de 40 000$. Pouvons-nous considérer ceci comme une perte déductible?

R. Non. Aucune déduction n'est admissible pour une perte sur la vente d'une résidence personnelle. De même, si un profit est réalisé sur une telle vente, il n'est pas imposable.

renseignement sur l'impôt

Q. J'ai un emploi régulier, mais pour me faire un revenu supplémentaire j'ai ouvert dans ma maison un commerce de vente par correspondance, à temps partiel. Un ami m'a dit que je pourrais déduire mes taxes municipales et mes paiements pour l'électricité comme dépenses d'affaires. Est-ce vrai?

R. Oui. Vous pouvez déduire la plupart des frais directs encourus pour gagner un revenu imposable quand vous travaillez pour votre propre compte ou comme vendeur qui reçoit des commissions. Si vous utilisez une chambre de votre résidence, ou plus, uniquement pour des raisons d'affaires, vous pouvez déduire cette proportion de votre loyer, des frais des entreprises de service public, et des autres dépenses domestiques que représente l'utilisation de votre résidence comme lieu d'affaires par rapport à son utilisation d'ensemble.

renseignements sur l'impôt

Q. Je suis étudiant et pour gagner un revenu supplémentaire je travaille le soir et les fins de semaine. Je gagne assez pour être imposable. En plus, j'ai reçu une bourse de 1 500 $. Faut-il inscrire cette bourse comme revenu sur mes déclarations d'impôt?

R. Oui, vous devez inscrire tous vos revenus, y compris la bourse d'études. Cependant, les premiers 500 $ d'une bourse sont exempts d'impôt. Par conséquent, vous payerez des impôts sur le revenu que vous avez gagné et sur 1 000 $ de la bourse.

renseignements sur l'impôt

Q. Les contribuables demandent fréquemment ce qu'ils doivent faire si certains de leurs reçus médicaux et pour dons de charité sont au nom du mari et d'autres au nom de la femme.

R. La déduction des dons de charité et des dépenses médicales peut être faite soit par le mari, soit par la femme; l'autre réclamera alors la déduction forfaitaire de 100 $. En faisant leurs calculs d'impôt ils constateront à qui, du mari ou de la femme, cette déduction serait plus avantageuse. Il est à noter cependant qu'une déduction pour frais médicaux dans le cas d'un enfant ou d'une autre personne à charge ne peut être faite que par l'individu qui a réclamé une exemption au nom de cette personne à charge.

renseignements sur l'impôt

Q. Certains contribuables veulent savoir s'ils peuvent réclamer tous les dons qu'ils font aux organismes de charité canadiens enregistrés.

R. Pas nécessairement. Les déductions pour dons de charité ne peuvent pas dépasser 20% du revenu net. Tout excédent doit être reporté aux années suivantes. Les contribuables doivent attacher à leurs déclarations les reçus fournis par ces organismes, et se rappeler que, s'ils déduisent ces dons, ils ne peuvent pas réclamer aussi la déduction forfaitaire de 100 $.

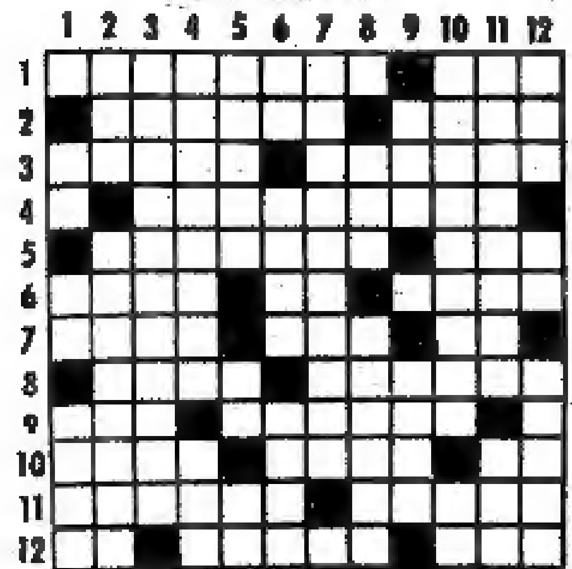
renseignements sur l'impôt

Q. Beaucoup d'étudiants, dont les frais de scolarité ont été payés par une autre personne, voudraient savoir s'ils peuvent néanmoins réclamer une déduction pour ces frais de scolarité.

R. Oui. En fait, seul l'étudiant peut réclamer une déduction pour frais de scolarité, même s'ils ont été payés par une autre personne. Cependant, si ces frais ont été payés par son employeur, l'étudiant doit aussi inscrire ce montant comme faisant partie de son revenu.

mots croisés

PROBLEME 5614



HORIZONTALEMENT

1—Alcaloïde extrait de la belladone. — Roi d'Israël.
2—Déesse du Matin. — En outre, de plus.
3—Manufacture. — Vase sacré.
4—Clairement.
5—Machine à semer. — Eclat de voix.
6—Ensemence. — En matière de. — Partie du corps.
7—La Perse. — Cérémonie. — Chiffres romains.
8—Prén. de femme. — Amaigries.
9—Près de. — Céder pour un temps.
10—Dieu de l'Amour. — Alla ci et là. — Conseil de la Reine
11—Fragilité, néant. — La meilleure partie.
12—Unique en son genre. — Malpropres. — Article.

VERTICALEMENT

1—Premier. — Tellement. — Souleva.
2—Amas. — Presseras.
3—Personne très dépensière.
4—Future. — Situé.
5—Qui écrit des vers. — Dans apprendre. — Poss.
6—Inf. — Assassiner. — Vrai.
7—Contraindre par nécessité invisible.
8—Principe de vie. — Inscriptions.
9—Espace de terre. — Prén. masc.
10—Briller. — Lui.
11—Femme qui fait la lecture de. — Comté.
12—Conscience. — Préf. priv. — Titre de noblesse (pl.).

mots cachés

7 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	A	N	I	R	E	C	N	A	R	U	S	S	A	I	E
2	P	A	R	T	O	U	T	A	E	E	L	L	Y	D	I
3	A	N	N	E	E	S	A	T	U	R	N	E	T	E	S
4	R	S	U	I	V	R	E	Q	U	O	I	Q	U	E	O
5	E	U	I	O	P	R	I	C	E	C	R	U	E	L	S
6	I	E	T	S	A	G	E	S	R	E	V	E	R	C	U
7	L	T	O	U	R	N	E	R	O	N	T	L	A	S	O
8	O	U	E	E	A	T	N	Q	U	E	L	Q	U	E	S
9	T	D	N	R	I	O	N	C	V	E	L	U	U	L	E
10	I	E	S	E	T	C	A	E	M	R	O	E	A	E	T
11	S	F	E	C	R	I	R	E	[illegible]	E	U	F	E	V	I
12	A	I	Y	S	O	N	G	E	S	U	P	O	V	E	D
13	V	O	I	T	N	U	D	I	T	E	O	I	U	S	U
14	I	O	R	O	T	E	T	N	O	R	E	S	O	P	R
15	R	E	N	O	I	T	A	N	R	E	T	S	N	O	C

Actes
années
assurance

Ceci
consternation
crever
crudité
cruels

Défi

Ecrire
élèves
énergiques

Idée
idylle

Lotir
loup

Mansuétude
mire

Noir
nouveau
nudité
nuit

Orme

Paraîtront
pareil
partout
poseront

Quelquefois

quelques
quoique

Ravir
rené
rêve
rire
rois
rote

Sages
saturne
sévir
soie
songes
sosie
sous

souvenirs
suivre

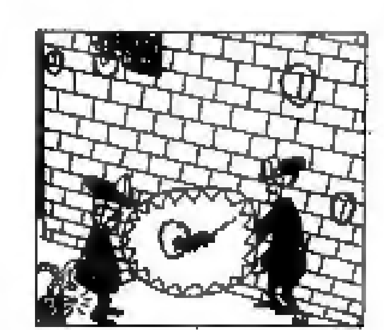
Tare
tourneront
tuera

Velu
voit

Réponse du no: ABSENCE

PROBLEME 5613

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	O	L	D	A	N	E	L	L	E	■	C
2	■	M	O	I	R	E	S	■	E	■	S	A
3	O	B	I	T	S	■	E	C	O	L	E	■
4	E	R	S	E	■	R	■	■	■	U	R	E
5	■	A	I	■	C	E	■	B	E	W	I	N
6	A	G	R	E	A	B	L	E	M	E	N	T
7	L	E	S	I	N	E	■	R	I	S	E	E
8	L	U	■	D	E	L	U	G	E	■	R	■
9	U	S	S	E	■	L	■	E	R	G	■	I
10	R	E	C	R	E	E	R	■	A	R	E	S
11	E	■	I	■	T	R	E	S	■	O	U	I
12	S	T	E	R	E	■	A	I	R	S	■	S



Paroisses francophones

MESSES du dimanche

Immaculée Conception — 10830 - 96e rue
DIMANCHE - 10 h 30 et midi

Ste-Anne — 16422 - 99A avenue
SAMEDI: 17 h 15
DIMANCHE: 10 h 30 et midi

St-Thomas D'Aquin — 8700 - 84e avenue
SAMEDI: 19 h
DIMANCHE: 9 h messe 11 h messe
10 h à 10 h 45
approfondissement de la foi

St-Joachim — 9928 - 110e rue
SAMEDI: 17 h 00
DIMANCHE: 10 h et midi

Ste-Famille à Calgary — 1719 - 5e rue s.o.
SAMEDI: 17 h
DIMANCHE: 10 h 30,
midi

VOTRE HOROSCOPE

BÉLIER — du 21 mars au 20 avril

Votre entourage, au travail, ne partagera pas du tout votre point de vue; n'attaquez pas de front, vous iriez à l'encontre de vos intérêts. Cédez sur les détails et vous gagnerez ainsi leur confiance.

TAUREAU — du 21 avril au 20 mai

Vous retrouverez aujourd'hui votre jeunesse d'esprit, votre gaieté et votre optimisme. Vous serez porté à dépenser, alors que ceux qui vous entourent vous prêcheront l'économie et il en résultera une lutte de principes.

GÉMEAUX — du 21 mai au 21 juin

Vos rapports sentimentaux seront tendus; vous chercherez trop à imposer vos conceptions morales à la personne qui vous aime et qui se révoltera avec une certaine violence. A votre tour, vous réagirez mal.

CANCER



du 22 juin au 22 juillet

Rien de bien remarquable sur le plan sentimental. Vous vous préoccuperez plutôt de votre travail. Vous réagirez davantage à ce que les autres vous diront, à leurs reproches ou à leurs critiques. L'amitié requerra votre énergie.

LION — du 23 juillet au 23 août

Vos rapports avec les membres de votre famille manqueront de chaleur mais vous formerez toutefois, un bon clan, capable de vous entraider si la chose s'avérait nécessaire. Esprit familial développé mais ambiance terne et monotone.

VIERGE — du 24 août au 22 sept.

Votre besoin d'amour ne sera pas comblé. Ne jouez pas avec le feu en allant d'une expérience à une autre expérience. Si vous voulez être heureux, regardez la réalité en face faites un choix.

BALANCE — du 23 sept. au 23 oct.

Votre coeur sera généreux. De nouveaux liens amicaux se noueront. Vous cultiverez le sens de l'humain, vous oublierez votre bien-être et vous ferez preuve de dévouement. Au travail, laissez parler des défaitistes.

SCORPION — du 24 oct. au 22 nov.

Si vous parvenez à vaincre une certaine tension nerveuse qui vous amènerait rapidement à l'inquiétude, il est certain que votre coeur atteindrait un climat de sérénité. Chassez délibérément les soucis inutiles.

SAGITTAIRE — du 23 nov. au 21 déc.

Vous serez porté à la mélancolie et si vous ne parvenez pas à lutter contre cette tendance, l'atmosphère ne sera pas bien gaie, ni amusante. Réagissez, vivez intensément dans le présent, aimez la vie.

CAPRICORNE



du 22 déc. au 20 janv.

Oubliez vos complexes, ayez confiance avec plus de simplicité. Ne vous obstinez pas à fermer les yeux sur la conduite dépourvue de sens, de respect, d'un membre de votre famille; le silence ne résoudra rien.

VERSEAU



du 21 janv. au 19 fév.

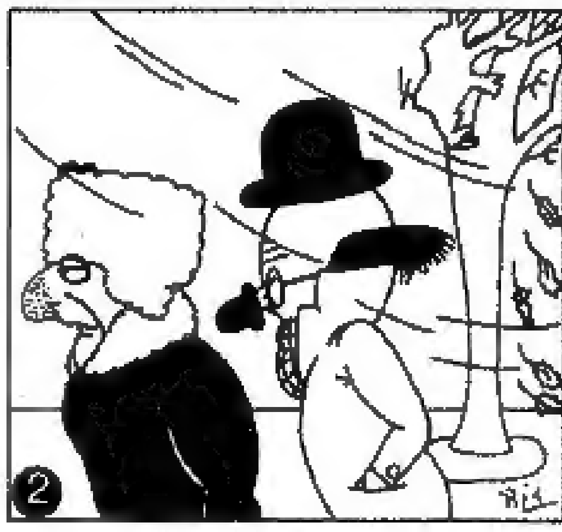
Vous donnerez des preuves au travail de votre esprit juste, subtil, vigilant et de votre savoir-faire. On vous considère comme le type classique de la débrouillardise. La personne qui vous aime est dotée de facultés magnifiques.

POISSONS — du 20 févr. au 20 mars

Vous réglerez quelques problèmes mineurs et vous organiserez vos activités et vos affaires selon des principes plus rationnels. Votre jugement sera sûr, ayez néanmoins la sagesse d'examiner encore une fois vos projets.

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs.

"Place aux jeunes"

Des colloques, portant sur "Les jeunes et la francophonie albertaine", seront organisés en région dans le but de préparer le mieux possible les ateliers du 3 mars prochain. Afin d'en connaître l'endroit, la date et l'heure, vous êtes priés de communiquer avec votre bureau régional de l'ACFA:

Bonnyville: 826-5275
Calgary: 262-7074
Edmonton: 469-4401
Fort McMurray: 791-7700
Lethbridge: 328-8506
Morinville-Legal: 961-3665
Plamondon: 798-3896
Rivière-la-Paix: 837-2026
Les Goélands, St-Paul: 645-4491

Avez-vous vos billets?

Les billets pour le banquet de Rond-Point '84 sont disponibles aux bureaux régionaux de l'ACFA indiqués ci-dessus,

au bureau régional de Saint-Paul: 645-4800

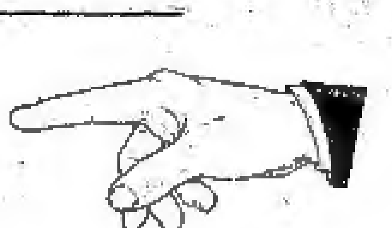
ainsi qu'aux endroits suivants:

Conseil albertain de la coopération
(8927F - 82 avenue)

Faculté St-Jean
(8406 - 91 rue)

Librairie Le Carrefour Bookstore Ltée
(8536 - 109 rue)

Hébergement lors du Rond-Point '84



tous les individus venant de l'extérieur intéressés à loger dans des familles d'Edmonton au cours de la fin de semaine de Rond-Point '84 sont invités à communiquer auprès de:

L'ACFA régionale d'Edmonton
9542 - 87 rue
Edmonton, Alberta
T6C 3J1
Tél: 469- 4401
